

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

53^e séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du jeudi 8 novembre 2001



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE Mme NICOLE CATALA

1. Saisine du Conseil constitutionnel (p. 7413).
2. Loi de finances pour 2002 (deuxième partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7413).

VILLE (p. 7413)

M. Pierre Bourguignon, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la ville.

M. Michel Pajon, suppléant Mme Chantal Robin-Rodrigo, rapporteure pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la ville.

M. Marc-Philippe Daubresse, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour la ville et l'intégration.

MM. Jean-Pierre Blazy,
Jean-Claude Mignon,
Michel Vaxès,
Pierre Cardo,
Yves Durand,
Patrick Braouezec,
Michel Meylan,
Patrick Rimbart,
Jacques Guyard.

M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville.

Réponse de M. le ministre à la **question** de M. Bernard Birsinger.

EMPLOI ET SOLIDARITÉ (p. 7433)

III. – Ville

Etat B

Titres III et IV – Adoptions (p. 7433)

Etat C

Titres V et VI. – Adoptions (p. 7433)

Article 72 (p. 7433)

Amendement n° 103 de la commission des finances : MM. le rapporteur spécial, le ministre. – Retrait.

Amendement n° 115 rectifié du Gouvernement : MM. le ministre, le rapporteur spécial. – Adoption.

Amendement n° 104 de la commission, avec le sous-amendement n° 113 du Gouvernement : MM. le rapporteur spécial, le ministre. – Adoption du sous-amendement n° 113 et de l'amendement n° 104 modifié.

Amendement n° 105 de la commission, avec le sous-amendement n° 129 du Gouvernement : MM. le rapporteur spécial, le ministre. – Adoption du sous-amendement n° 129 et de l'amendement n° 105 modifié.

Amendement n° 106 de la commission, avec le sous-amendement n° 130 du Gouvernement : MM. le rapporteur spécial, le ministre. – Adoption du sous-amendement n° 130 et de l'amendement n° 106 modifié.

Amendement n° 114 du Gouvernement : MM. le ministre, le rapporteur spécial. – Adoption.

Amendement n° 116 du Gouvernement : MM. le ministre, le rapporteur spécial. – Adoption.

Amendement n° 117 du Gouvernement : MM. le ministre, le rapporteur spécial. – Adoption.

Amendement n° 107 de la commission : MM. le rapporteur spécial, le ministre, Pierre Cardo. – Retrait.

Adoption de l'article 72 modifié.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

3. Corse. – Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 7437).
4. Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat (p. 7437).
5. Ordre du jour des prochaines séances (p. 7437).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA,
vice-présidente

Mme la présidente. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à vingt et une heures.*)

1

SAISINE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Mme la présidente. J'ai reçu de M. le président du Conseil constitutionnel une lettre m'informant qu'en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, plus de soixante députés ont saisi le Conseil constitutionnel d'une demande d'examen de la conformité à la Constitution de la loi portant amélioration de la couverture des non-salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

2

LOI DE FINANCES POUR 2002

DEUXIÈME PARTIE

Suite de la discussion d'un projet de loi

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002 (n^{os} 3262, 3320).

VILLE

Mme la présidente. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'emploi et de la solidarité, concernant la ville.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la ville.

M. Pierre Bourguignon, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour la ville. Madame la présidente, monsieur le ministre délégué à la ville, mes chers collègues, nous abordons ce soir l'examen du budget de la ville pour l'année 2002. Dans le rapport écrit que j'ai commis en tant que rapporteur spécial de la commission des finances, j'ai essayé non seulement de présenter la dimension originale de la politique de la ville dans ce budget 2002, mais également de resituer ce travail gouvernemental dans l'action générale du Gouvernement en matière de politique de la ville depuis le début de la législature.

Depuis quatre ans, le Gouvernement a entrepris une importante revalorisation des moyens budgétaires destinés à la politique de la ville. Cette mobilisation s'est concrétisée dès la loi de finances pour 1999, qui a augmenté de plus d'un quart les crédits concourant au développement social urbain. Le budget 2000 a poursuivi cette évolution puisque l'effort public en faveur de la ville a atteint les 35 milliards de francs. Pour 2001, ce sont plus de 40 milliards qui sont consacrés à la politique de la ville, soit une augmentation de 65 % en trois ans.

Les dotations demandées pour 2002 poursuivent cette progression. Le budget de la ville mobilisera en effet 3,5 milliards de francs, alors qu'il ne représentait en 1997 que 944 millions de francs. Il permettra de financer la montée en puissance des dispositifs de renouvellement urbain et de revitalisation économique mis en place depuis trois ans. D'autant qu'un franc investi par le ministère de la ville suscite, je le rappelle, sept francs d'autres crédits ministériels. L'estimation de l'effort public en faveur de la ville dépasse ainsi les 40 milliards de francs ! Aucun gouvernement n'a jamais mobilisé des moyens aussi importants pour la ville.

Permettez-moi ici de vous remercier, monsieur le ministre, de nous avoir permis de disposer du jaune budgétaire en temps et en heure. (*Sourires.*) Les années précédentes, j'avais en effet souligné et regretté le retard dans sa transmission. Maintenant, et pour les temps à venir, on pourra rêver à son amélioration. (*Nouveaux sourires.*)

Au total, la onzième législature aura permis de doter la politique de la ville de moyens à hauteur de ses objectifs et de ses enjeux.

En quatre ans, la politique de la ville a changé de dimension. Ses objectifs ont été réorientés, ses procédures renouvelées et ses structures modernisées.

En 1998, la politique de la ville se recentre sur trois priorités que sont l'emploi, la sécurité et l'éducation. Des mesures d'ampleur sont prises, je pense aux emplois jeunes et à la mise en place d'une police de proximité. La sécurité et la tranquillité publique demeurent des dimensions essentielles de la politique de la ville. Comme nous le savons tous, les efforts entrepris dans les quartiers peuvent être anéantis par les violences répétées qui peuvent s'y dérouler.

L'horizon nouveau de la politique de la ville est désormais l'agglomération et rallie de nouveaux partenaires comme les conseils généraux. Les procédures de financement sont en cours de simplification.

En appui des 247 contrats de ville signés en 2000, nous assistons aujourd'hui à la mise en place d'un vaste programme de renouvellement urbain centré autour de cinquante grands projets de ville et de trente opérations de restructuration urbaine appelées à transformer les sites les plus dégradés. Ce programme permettra de redonner à chacun de nos quartiers une perspective d'avenir, mais aussi des moyens renforcés en termes de gestion quotidienne.

Cette politique de renouvellement urbain s'est accompagnée de la mise en place de trois dispositifs essentiels pour la vie économique et sociale des quartiers populaires :

C'est, d'abord, le dispositif de revitalisation économique créé pour des quartiers parmi les plus touchés par l'exclusion, à travers notamment l'institution d'aides ciblées aux entreprises. Il constitue la mesure centrale du dispositif de revitalisation des quartiers. Sa dotation en 2001 de deux enveloppes de 250 millions de francs chacune concourra à soutenir l'activité dans les quartiers.

C'est ensuite, et je m'en félicite, l'extension aux collectivités locales et aux établissements publics du dispositif des adultes-relais créé pour améliorer les rapports entre les habitants et les services publics, et pour renforcer le lien

social. Cette extension permettra à ce dispositif de prendre toute son ampleur. Cette mesure, vous le savez, m'est particulièrement chère. J'ai eu en effet l'occasion d'affirmer, à travers le rapport concernant l'emploi et le développement économique dans les quartiers que j'ai remis à votre demande, monsieur le ministre, au Premier ministre, la nécessité d'inventer un système permettant aux employeurs actuels des emplois-jeunes d'embaucher pour certaines fonctions des personnes ayant dépassé les trente ans. Nous devons mettre et remettre les adultes au cœur de la cité. Cela participe également de l'équilibre de la ville.

C'est enfin un programme de 150 équipes « emploi-insertion » destiné à accompagner les publics en difficulté dans leur parcours vers l'emploi.

Une telle mobilisation était attendue par tous les observateurs confrontés au malaise des cités, elle était réclamée par tous les acteurs chargés, sur le terrain, d'apporter des solutions.

Ces nouveaux moyens apportés à la politique de la ville modifient profondément sa finalité. Ils permettent de passer d'un dispositif d'amortisseur social appliqué à des espaces urbanistiquement défavorisés à un outil de développement et d'intégration des quartiers dans la ville tout entière.

Je me réjouis aussi de la progression des crédits destinés à renforcer le lien social et la présence des services publics dans les quartiers. J'ai souvent eu l'occasion de dire que le retour des quartiers populaires dans le droit commun de la ville, passant par la présence de services publics visibles et répondant aux mêmes exigences de qualité que les services publics installés dans d'autres points de l'agglomération. L'enjeu n'est pas seulement de corriger les inégalités les plus criantes, mais de redonner aux services publics leur rôle essentiel d'intégration.

Je voudrais ainsi ajouter – c'est important – que nos services publics doivent être construits à l'image de la société et de la place qu'y occupent les jeunes issus de l'immigration. Sans cette intégration, ces jeunes continueront à développer un fort ressentiment et auront l'impression d'être rejetés par l'ensemble de la société, une société dont ils font, répétons-le, intégralement partie. Cet objectif passe par une action volontaire. Les initiatives prises par le Gouvernement pour lutter contre toutes les formes de discrimination vont dans ce sens. Elles doivent se poursuivre et s'intensifier.

Oui, ce Gouvernement fait beaucoup pour la ville et ne relâche pas ses efforts. Il a aussi et surtout choisi de privilégier une approche globale et transversale des malaises urbains.

L'enjeu de solidarité au sein des territoires est aujourd'hui pleinement investi, ce dont on ne peut que se réjouir. Il est notamment investi par le biais de ces grands projets de ville qui ont vocation à remodeler les quartiers anciens, non pas simplement en démolissant des tours ou en aménageant des places, mais en proposant une recomposition des interventions publiques qui prenne en compte toutes les dimensions de la vie quotidienne.

Je voudrais cependant attirer votre attention sur les moyens des collectivités locales qui doivent être en mesure d'assumer pleinement leurs responsabilités pour garantir un développement harmonieux de leurs villes. Malheureusement, aujourd'hui, ce sont encore les communes les moins riches, celles qui sont les plus soumises aux difficultés sociales, qui supportent les charges les plus lourdes. Certaines communes n'ont pas de logement sociaux alors que d'autres en comptent plus de

50 %, avec tout le cortège de difficultés qui affectent, plus souvent que d'autres, les habitants du secteur public. Elles ne supportent donc pas les mêmes charges.

Ces importantes inégalités peuvent démobiliser les maires les plus motivés. L'Etat doit sans retard se donner les moyens d'une véritable remise à égalité des communes et des quartiers. Cessons de nous cacher derrière le mot d'ordre faussement consensuel de l'autonomie fiscale des communes. Il est devenu indispensable de réformer cette fiscalité et d'améliorer la péréquation entre les communes afin d'assurer l'égalité devant le service public. De ces réformes dépend la réussite de notre politique. Elles seront l'enjeu des temps à venir.

Beaucoup de travail a été accompli pour adapter la politique de la ville aux besoins de la société et aux attentes de tous.

En changeant l'échelle de la politique de la ville pour renforcer la cohésion sociale des agglomérations, en favorisant la participation des habitants à une véritable gestion urbaine de proximité, en mobilisant et responsabilisant les acteurs locaux autour de projets collectifs, la politique de la ville doit conduire à réconcilier la ville avec elle-même. Il s'agit d'aboutir à une ville équilibrée, territoire de diversité urbaine et sociale, favorisant la mobilité et les échanges entre les quartiers. Une ville solidaire, sans ghetto, sans exclusion, où chacun peut se déplacer où il l'entend parce que tous les habitants se sentent pleinement insérés dans la société.

Mais tous nos efforts resteront insuffisants, c'est évident, si l'accroissement des inégalités et de la pauvreté, source de ségrégation urbaine puis d'exclusion, devait continuer à se développer. Il faut sans cesse appliquer les bonnes décisions au bon moment, dans les meilleures formes et les meilleurs délais. Il est temps d'étendre par exemple le dispositif des adultes-relais pour qu'il prenne toute sa mesure.

Vous avez su, monsieur le ministre, faire avancer la cause de la politique de la ville au sein du Gouvernement. Vous avez su fédérer les énergies pour que cette politique ne soit plus à visée essentiellement réparatrice mais repose bien sur une politique globale de transformation à la fois sociale et urbaine. Vous devez aujourd'hui, plus que jamais, mettre cette politique au cœur des projets du Gouvernement et des développements que connaît notre économie.

Ce budget témoigne de cette volonté. Les orientations sont bonnes, les moyens à la hauteur des enjeux. C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous propose, comme l'a fait la commission des finances, d'adopter les crédits de la ville. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Pajon, Mme Chantal Robin-Rodrigo, rapporteure pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la ville.

M. Michel Pajon, suppléant de Mme Chantal Robin-Rodrigo, rapporteure pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour la ville. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, je vous prie d'excuser l'absence de Mme Chantal Robin-Rodrigo, qui est retenue par d'autres obligations et qui regrette de ne pouvoir être parmi nous ce soir.

Conformément aux conclusions de la rapporteure, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a donné un avis favorable à l'adoption du budget du ministère délégué à la ville pour 2002.

Depuis quatre ans, la formidable dynamique engagée en faveur de la politique de la ville, qui s'est traduite par une importante revalorisation des moyens budgétaires, ne s'est jamais démentie. Bien au contraire, elle s'amplifie et monte en puissance d'année en année : après 154 millions d'euros en 1999, 259 en 2000 et 382 en 2001, le budget du ministère de la ville pour 2002 connaît une nouvelle progression pour s'établir à 387 millions d'euros. Les crédits de ce ministère sont ceux qui ont le plus augmenté au cours de la législature – ils ont plus que triplé ! –, confirmant ainsi la volonté affichée dès 1997 par le Gouvernement de faire de la politique de la ville une priorité.

Mais, au-delà de l'aspect financier, c'est d'abord une façon d'appréhender la ville qui a changé. Il n'y a encore pas si longtemps, la ville souffrait d'une image négative, d'un traitement sporadique des difficultés et d'un essoufflement manifeste des politiques mises en œuvre.

En 1997, j'avais appelé de mes vœux, ici même, au nom du groupe socialiste, « une véritable refondation politique capable de se diffuser sur l'ensemble du territoire et de nourrir un véritable projet de société ». Je tiens, monsieur le ministre, à vous rendre hommage pour le travail accompli depuis quatre ans, car c'est aujourd'hui chose faite.

L'ambitieuse politique que vous avez menée a su mobiliser les énergies et redonner espoir aux 6 millions d'habitants des quartiers populaires, les rendre fiers de leur identité et de leur patrimoine.

Vous avez réussi à faire de la politique de la ville une réalité ancrée dans la durée : elle s'affiche maintenant comme un véritable outil de développement social et d'intégration des quartiers à la ville.

Des efforts de simplification ont été réalisés pour introduire plus de souplesse dans l'utilisation des moyens : 90 % des crédits du ministère de la ville sont aujourd'hui déconcentrés au niveau des préfetures, garantissant ainsi une plus grande efficacité sur le terrain.

L'entrée en application des 247 contrats de ville 2000-2006 consacre, quant à elle, un changement d'échelle de la politique de la ville. Axe majeur de votre action, ils constituent une réponse adaptée à la lutte contre les processus de ségrégation urbaine et sociale.

Sécurité, environnement, transports, éducation, culture, accès à l'emploi et aux services : l'ensemble de la question urbaine est traité dans un cadre unique et contractualisé, gage d'une plus grande lisibilité et une plus grande efficacité des actions engagées.

En privilégiant la dynamique intercommunale, ces nouveaux outils nous ont également obligés à repenser le territoire, à sortir des limites administratives des communes, et parfois même des départements, pour adopter des cadres d'action pertinents au regard des besoins des populations concernées.

Pour la période 2000-2006, les crédits qui leur sont consacrés par l'Etat sont de l'ordre de 3 milliards d'euros, soit deux fois plus que sur la période antérieure.

Un vaste programme de renouvellement urbain, engagé lors des comités interministériels des villes de 1999 et 2001, est venu compléter ce dispositif.

Les 50 grands projets de ville et les 60 opérations de renouvellement urbain se fondent sur la logique de dépassement du seul quartier. Ils combinent des interventions en faveur de l'amélioration de l'habitat, de l'aménagement du cadre de vie, de la revitalisation économique ou encore du développement des transports.

Ils bénéficient, dans le projet de budget pour 2002, d'une augmentation de 38 % en moyens d'investissement, et le ministère de la ville contribuera, d'ici à 2006, à un effort supplémentaire de 1 milliard d'euros.

La contractualisation des outils a également permis de mieux mobiliser les différents intervenants, de les impliquer davantage dans la réussite des actions entreprises.

Ainsi, la forte croissance des crédits spécifiques du ministère de la ville a été relayée par un effort considérable de l'ensemble des partenaires, des collectivités territoriales surtout, mais également des organismes de logement social, du Fonds d'action sociale, de l'Agence nationale pour l'emploi et de plusieurs ministères, comme ceux chargés de l'emploi et de la solidarité, de l'intérieur, du logement ou de l'éducation nationale.

Je salue tout particulièrement le renouvellement et l'accroissement de la participation financière de la Caisse des dépôts et consignations, principal financeur des investissements réalisés dans les quartiers d'habitat social. Il est en effet primordial, notamment pour les communes les plus pauvres, de sécuriser leurs programmes d'investissement.

Au total, pour 2002, l'effort public global en faveur de la politique de la ville dépassera 6 milliards d'euros, soit un doublement par rapport à 1998.

Un grand pas en avant a donc été franchi dans le traitement des problèmes urbains, et je m'en réjouis. La politique de la ville, assurément, est aujourd'hui dotée des moyens budgétaires adaptés à ses ambitions.

La plus grande lisibilité des actions engagées et la continuité dans la politique mise en œuvre ont été bien accueillies sur le terrain, parce qu'elles correspondaient à une attente réelle des acteurs.

Le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, est donc un budget de consolidation et de pérennisation. Il vient parachever les efforts sans précédent accomplis depuis 1997 – et surtout 1998, avec la création du ministère délégué à la ville.

Mais cette continuité ne signifie pas immobilisme. A cet égard, le comité interministériel des villes du 1^{er} octobre dernier a démontré que restaient intacts le dynamisme et la capacité à adapter, enrichir et amplifier les actions menées.

Pour résorber la fracture territoriale et favoriser le développement d'une ville équilibrée et solidaire, il est apparu nécessaire d'intensifier nos efforts dans trois directions.

D'abord, en tournant définitivement la page des cités-dortoirs et en redonnant vie aux quartiers les plus en difficulté, en élargissant à 30 sites supplémentaires les crédits exceptionnels de renouvellement urbain, en accélérant les démolitions de logements obsolètes ou encore en améliorant l'accessibilité de ces quartiers.

Ensuite, en améliorant le cadre de vie et en sécurisant la ville, en y renforçant notamment la présence humaine.

Enfin, en favorisant la réussite scolaire et sociale des jeunes, en les aidant à sortir de leur cité ou de leur quartier et à trouver leur place dans notre société.

Le CIV se traduira par près de 10 milliards de francs de subventions nouvelles d'ici à 2006, auxquelles s'ajouteront 25 milliards de francs de prêts à taux réduit. Ces engagements publics sont en outre complétés par ceux des partenaires sociaux du 1 % patronal. Ces nouvelles mesures attestent pleinement d'un engagement renouvelé et de la détermination du Gouvernement à rester mobilisé sur la question urbaine.

J'attire cependant votre attention, monsieur le ministre, en accord avec Mme la rapporteure, sur quelques clarifications à apporter, allant dans le sens d'une meilleure gestion des crédits alloués à la politique de la ville.

Il est, en premier lieu, indispensable d'aménager la sortie du dispositif « zones franches urbaines », qui a connu des résultats contrastés. A cet effet, l'article 71 du projet de loi de finances propose un mécanisme dégressif de sortie sur trois ans, auquel nous sommes tout à fait favorables.

Il nous paraît également essentiel de poursuivre et d'approfondir la démarche d'évaluation, symbolisée par l'installation, le 3 juillet dernier, du Comité national scientifique d'évaluation, composé d'élus et d'experts, qui a pour tâche de coordonner cette démarche.

Enfin, il est nécessaire de remédier à la trop grande lenteur constatée dans l'attribution des financements, qui contribue à altérer la réussite des actions entreprises. Je reviendrai plus longuement sur ce point dans un instant.

Je voudrais maintenant évoquer plus particulièrement deux thèmes qui, à mon sens, sont au cœur de la politique de la ville et conditionnent grandement le succès des différents dispositifs : la sécurité et les associations.

Avec Mme Chantal Robin-Rodrigo, nous souhaitons insister sur la nécessaire implication des associations dans la politique de la ville.

Le sujet est d'autant plus d'actualité que nous célébrons cette année le centenaire de la loi de 1901. Mais au-delà de cet événement, personne ne le contestera, les associations occupent une place fondamentale dans la mise en œuvre de la politique de la ville. Directement au service des 6 millions d'habitants des quartiers en difficulté, elles sont le relais humain indispensable, sans lequel il ne pourrait y avoir d'action crédible et efficace.

Même si le très intéressant rapport de notre collègue Jean-Claude Sandrier aide à mieux en appréhender la richesse et la diversité, le monde associatif reste encore mal connu.

Parmi les 15 000 associations financées au titre des contrats de ville, cohabitent, à côté des grands réseaux nationaux, de petites structures de quartier et des associations communales. Il convient de profiter de l'arrivée à maturité de la politique de la ville pour valoriser leur action.

L'augmentation des moyens budgétaires doit aller de pair avec une meilleure adaptation des outils de l'action publique aux spécificités du tissu associatif, qui, s'il est précieux, n'en reste pas moins fragile. A cet égard, saluons l'effort réalisé dans ce budget, qui porte le montant des subventions aux associations à près de 78 millions d'euros.

Pour autant, le champ des réformes encore nécessaires reste vaste et ouvert.

On ne saurait nier, monsieur le ministre, votre volonté de progresser dans la voie de la clarification et de la simplification des démarches administratives. Les mesures que vous avez annoncées lors du comité interministériel des villes du 2 décembre 1998 allaient d'ailleurs dans ce sens. Comment, en effet, ne pas reconnaître le bien-fondé du dossier et du guichet uniques, ainsi que des procédures de paiement simplifiées ?

Toutefois, force est de constater que cette réforme n'est appliquée par les administrations concernées que de manière frileuse, imparfaite et insuffisante. On peut, par exemple, regretter que les associations doivent encore trop souvent constituer leurs dossiers de demande de subventions en d'innombrables exemplaires. De même, la

procédure de paiement simplifiée en vigueur pour les subventions inférieures à 50 000 francs est fréquemment ignorée par les comptables publics.

Ce n'est pourtant qu'en réduisant ces pesanteurs, qui entravent le militantisme associatif et poussent au découragement, que nous parviendrons à poursuivre une politique volontariste et dynamique pour nos villes.

Il va de soi qu'une meilleure visibilité et des délais de versement des subventions plus brefs accroîtraient la vitalité des associations et l'efficacité de leurs actions.

Et l'effort public en faveur des associations ne doit pas se limiter à une simplification des procédures. Il faut aussi les aider à renforcer le professionnalisme de leurs actions, tout en veillant, naturellement, à ne pas porter atteinte à leur indépendance.

Par leur connaissance du terrain et des dynamiques locales, les associations bénéficient d'une réelle légitimité auprès de la population. Elles sont un vecteur essentiel de la présence humaine dans les quartiers.

A ce titre, la possibilité donnée aux associations d'employer des salariés dans des conditions financières favorables doit être maintenue, voire élargie. Avec ses 18 000 emplois créés dans les associations, le programme emplois-jeunes témoigne de la vigueur nouvelle que de tels dispositifs d'aide peuvent insuffler. N'oublions pas, cependant, que ces postes, pour la plupart, ne pourront être pérennisés que si le concours financier de l'Etat est maintenu.

Par ailleurs, nous devons faire porter nos efforts sur la formation des personnels associatifs, car la mise en œuvre de la politique de la ville ne peut reposer uniquement sur le courage ou la bonne volonté de quelques bénévoles. A l'avenir, il paraît essentiel de prendre davantage en considération, dans les volets correspondants des contrats de ville, le droit à la formation des salariés des associations. Cette disposition, que nous appelons de nos vœux, doit s'inscrire dans une démarche plus globale visant à créer une filière des métiers de la ville.

Monsieur le ministre, nous ne saurions conclure sur les attentes des associations – qui recourent celles des élus locaux – sans évoquer le nécessaire renforcement de la coordination de la politique de la ville.

Accroître l'autorité de votre ministère, en particulier sur les services extérieurs de l'Etat, conforter la position des sous-préfets à la ville, créer des pôles ville mieux identifiés et regroupés au sein des préfectures, voilà des mesures qui seraient susceptibles de consolider l'action en faveur des villes.

De même, il est souhaitable que la DIV, dont les moyens de fonctionnement, cette année, augmentent, parvienne enfin à mieux intégrer dans sa logique d'action les besoins et les difficultés exprimés par les acteurs de terrain.

Nécessaires, ces actions le seraient à un double titre : non seulement pour réaffirmer la prééminence du politique face à des technocrates figés dans une conception passiste du partenariat Etat-ville, mais également pour redonner du courage et de l'espoir aux acteurs du développement social de nos quartiers et, à titre accessoire, aux élus locaux.

Je terminerai mon intervention en insistant sur un enjeu fondamental pour nos villes, un enjeu qui engage notre crédibilité, celui de la sécurité.

Les efforts produits au long de ces quatre années pour combattre et prévenir les faits de délinquance, de toxicomanie et pour sécuriser les lieux sensibles ont certes porté leurs fruits.

Maire de Noisy-le-Grand, ville de la banlieue parisienne, j'ai pu vérifier combien un contrat local de sécurité était un outil pertinent dans la lutte contre la délinquance.

Cette approche globale, novatrice, partenariale, en lien avec la police de proximité, a permis un meilleur traitement de l'insécurité et des violences urbaines, plus adapté aux circonstances locales, même si, bien sûr, beaucoup reste encore à faire pour impliquer davantage l'ensemble des partenaires.

Vous avez également réaffirmé, dans ce budget, monsieur le ministre, votre attachement au programme adultes-relais. Son impact sur la sécurité devrait être sensible puisque, sur les 10 000 postes qui seront créés, 1 000 seront affectés à la lutte contre la violence dans les établissements scolaires et 4 000 intégrés dans les contrats locaux de sécurité, afin de soutenir la fonction parentale.

Cependant, au 31 mai 2001, seuls 700 postes avaient été pourvus, alors même que l'objectif visé pour la fin de l'année était de 3 000. Nous souhaitons vivement que ces efforts soient intensifiés pour que l'injustice ne frappe pas les habitants des quartiers populaires encore plus durement que les autres. Le combat mené pour rendre à ces ensembles urbains leur dignité et leur dynamisme ne pourra être gagné qu'à ce prix.

Permettez-moi enfin de citer une mesure qui s'inscrit dans cette logique et me tient particulièrement à cœur : la réinstallation de gardiens d'immeubles dans les zones urbaines sensibles. Cette mesure simple et de bon sens contribuera, sans nul doute, à promouvoir une véritable gestion urbaine de proximité, garante d'une amélioration de la qualité de la vie quotidienne de chacun.

M. Pierre Bourguignon, *rapporteur spécial*. Très bien !

M. Michel Pajon, *rapporteur pour avis suppléant*. Pour conclure, je ne peux que confirmer ma satisfaction devant les progrès réalisés depuis quatre ans dans la mise en œuvre d'une politique de la ville cohérente, et vous remercie, monsieur le ministre, pour l'intensité de votre mobilisation aux côtés des habitants les plus en difficulté.

Le budget qui nous est proposé poursuit avec détermination les efforts déjà engagés. Je vous invite donc, mes chers collègues, à adopter, comme l'a fait la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, les crédits de la ville pour 2002. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges pour la ville et l'intégration.

M. Marc-Philippe Daubresse, *rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges pour la ville et l'intégration*. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce budget de la ville est le dernier de la législature et les crédits qui nous sont présentés illustrent incontestablement une volonté d'engager des moyens financiers importants en la matière. Toutefois, le but de cette politique étant de toucher les citoyens dans leur vie quotidienne, elle doit être jugée non seulement sur les chiffres – ce que viennent de faire dans le détail les deux autres rapporteurs –, mais également sur la manière dont elle est mise en œuvre sur le terrain, particulièrement sur les projets concrets tendant à optimiser la qualité de vie des citoyens, confrontés, dans certaines banlieues, à de graves problèmes.

L'année 2002 invite au bilan : sur le terrain, la perception de la politique suivie est très loin des objectifs affichés. La progression régulière des moyens accordés à la politique de la ville par votre gouvernement, monsieur le

ministre, est incontestable, mais je me dois de souligner les faiblesses de votre action, essentiellement imputables à la méthode utilisée.

Nul observateur de bonne foi ne peut valablement reprocher au Gouvernement d'avoir ignoré les problèmes de la ville, d'en avoir méconnu l'étendue et la gravité ou de s'être refusé à mobiliser des moyens à la mesure des enjeux. Il suffit de comparer : en 1998, les moyens d'engagement se trouvaient dotés de 141 millions d'euros et les moyens de paiement de 115 millions d'euros ; en 2002, le Gouvernement accorde 538 millions d'euros en moyens d'engagement et 372 millions d'euros en moyens de paiement. En d'autres termes, la croissance, en quatre ans, atteint les taux très révélateurs de 281 % pour les premiers et 224 % pour les seconds, ce qui traduit incontestablement une volonté politique forte.

Par rapport à l'année dernière, on constate une nouvelle progression des moyens, mais d'ampleur plus modérée, puisqu'elle s'élève à 15,6 % pour les moyens d'engagement et à 1,3 % pour les moyens de paiement.

L'évolution la plus significative porte donc sur les moyens d'engagement, du fait des besoins générés par le programme de renouvellement urbain, dans le cadre des grands projets de ville et des opérations de renouvellement urbain.

Les moyens de fonctionnement des services en charge de la politique de la ville connaissent cette année une très forte progression, passant de 4,6 millions d'euros en 2001 à 14,9 millions d'euros dans le projet de loi de finances pour 2002.

Cette variation résulte néanmoins, pour l'essentiel, d'un effet mécanique lié à la révision de la nomenclature budgétaire et à la suppression du chapitre 37-82.

La politique de la ville bénéficie donc, globalement, de moyens en augmentation, tant pour les paiements et pour les engagements financiers que pour les crédits accordés à la DIV, la délégation interministérielle à la ville, cela a déjà été dit.

Cependant, monsieur le ministre, au-delà des chiffres, qui traduisent votre volontarisme, je m'attarderai maintenant un peu plus sur la méthode qui a été retenue, et sur laquelle mes deux prédécesseurs à cette tribune ont dit également quelques mots.

Les Français, auxquels s'adresse cette politique de la ville généreuse en crédits, ne comprennent certainement pas les mécanismes et les structures internes qui l'animent.

La politique de la ville évolue, par sa nature transversale, dans un univers kafkaïen. Il suffit de vouloir monter des projets de territoire pour s'en rendre compte : les critères de la région ne rejoignent pas toujours ceux de l'Etat, voire ceux de l'Union européenne. Le dédale administratif est tel qu'il semble construit pour réserver l'accès aux aides aux seuls acteurs de la technostructure sociopolitique.

Les chiffres dominant donc la définition de la politique de la ville, sans toujours faire part aux citoyens des projets concrets qu'ils représentent.

Les critères d'éligibilité à un grand projet de ville posent problème. Certains territoires, confrontés à de grandes difficultés, ne sont pourtant pas éligibles aux grands projets de ville, ni même aux contrats de ville, et cela conduit parfois à des situations absurdes.

Une telle situation absurde s'est produite par exemple dans ma région du Nord - Pas-de-Calais, où les crédits affectés à la politique de la ville sont pourtant importants et les grands projets de ville nombreux. L'Etat a en effet retiré du périmètre GPV du Valenciennois des communes

dont le caractère prioritaire semblait pourtant évident aux élus locaux. Les chiffres ne permettent pas de mener une politique de la ville objective tournée vers son seul souci : les habitants des quartiers difficiles et leur avenir.

Il existe une impuissance réelle à répondre aux attentes des Français et je prendrai l'exemple de l'insécurité et de la délinquance. Le fossé entre les ambitions affichées et les réalités que vivent quotidiennement les Français n'a jamais été aussi large. On peut dénoncer, chiffres et rapports à l'appui, les priorités retenues, la vision dogmatique de la mixité sociale, le coût exorbitant de maints dispositifs et les carences de toutes natures. Mais il suffit de prêter l'oreille à nos concitoyens pour dresser le réquisitoire des ambitions manquées : une insécurité envahissante, une délinquance qui progresse, des quartiers qui deviennent des lieux de non-droit, la conjonction mortifère de la violence et du chômage qui ne cessent d'augmenter dans certaines banlieues.

La montée de l'insécurité urbaine, malgré les moyens engagés, est une réalité. Selon les propres statistiques du ministère de l'intérieur, plus de 3,7 millions de crimes et délits ont été constatés en 2000 par la police et la gendarmerie nationale, soit une hausse de 5,7 % par rapport à 1999 et de 8 % par rapport à 1997. Pour le seul premier semestre 2001, l'augmentation du nombre d'infractions constatées par tous les services confondus, police et gendarmerie, est proche de 10 %. Selon un sondage publié dans *le Parisien* du 27 août, l'insécurité vient en tête des préoccupations exprimées par les Français. Interrogés sur ce qu'ils craignent le plus pour la rentrée scolaire, 70 % évoquent « une recrudescence des vols et agressions », contre 41 % en 1999.

Dès lors, comment ne pas souscrire aux propos du Président de la République, le 14 juillet dernier, lorsqu'il dénonçait le dépassement du seuil admissible : « Violence, délinquance, agressivité, incivilités : nous sommes arrivés à un point qui est absolument insupportable, et il faut y mettre un coup d'arrêt. Un très grand nombre de Français, dans les quartiers en difficulté, dans les villes en général, et maintenant à la campagne, sont confrontés à une réalité qui leur fait peur. C'est inacceptable. Il faut que la sécurité, qui est la première des libertés, soit garantie à tous les Français, où qu'ils habitent, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. »

Pour faire face à cette recrudescence de la violence, des actions ont été entreprises par le Gouvernement. La circulaire interministérielle du 28 octobre 1997 mettant en place les contrats locaux de sécurité et la loi du 15 avril 1999 ont tenté d'adapter les mesures de sécurité au terrain en impliquant davantage les acteurs sociaux. Mais ces deux textes ont montré leur incapacité à mettre en place une police de proximité efficace et ont laissé augmenter la délinquance non maîtrisée, rendant le coût de la politique de la ville de plus en plus élevé et son efficacité de plus en plus faible. Tous les maires qui ont signé des contrats locaux de sécurité n'en sont pas aussi satisfaits que celui de Noisy-le-Grand.

M. Pierre Bourguignon, rapporteur spécial. Il n'est pas le seul à être satisfait !

M. Marc-Philippe Daubresse, rapporteur pour avis. Il suffit de les interroger pour mesurer leur insatisfaction.

Des coordonnateurs, actuellement au nombre de 300 environ, ont été désignés pour assurer la coordination opérationnelle des contrats locaux de sécurité. Le conseil de sécurité intérieur a par ailleurs décidé de réserver 4 000 postes d'adultes-relais pour des actions développées dans le cadre des contrats locaux de sécurité et des volets prévention-sécurité des contrats de ville. C'est une

création intéressante et une solution intelligente. Mais la montée en charge de ces adultes-relais est très longue, monsieur le ministre, et elle ne permet pas de résoudre les problèmes qui se posent sur le terrain.

Les moyens humains mis en œuvre sont donc incontestables, parfois même pléthoriques dans certains secteurs, mais les chiffres de la délinquance ne cessent d'augmenter et le sentiment d'insécurité grandit chez nos concitoyens. Cette débauche de moyens ne suffit pas à régler le problème de fond car, au lieu de vous attaquer aux causes du problème, vous vous attaquez essentiellement à ses conséquences.

J'évoquerai maintenant les grands projets de ville. Il n'est pas rare que les heureux élus à un tel projet déchantent rapidement au vu de son processus de mise en œuvre. Le caractère complexe de la conduite d'un GPV est dû en partie à l'organisation de celui-ci autour d'un pilotage politique, d'un pilotage technique et d'une direction de projet, ce qui signifie des instances qui doivent se réunir régulièrement et qui se télescopent aussi régulièrement.

« Comment sortir du cercle vicieux de la segmentation excessive de la politique de la ville et acter que le mieux est l'ennemi du bien, et qu'à vouloir trop spécifier les subventions on produit en fait un système à l'aveugle non pilotable et sans efficacité réelle ? » Ce n'est pas moi qui le dis : c'est la conclusion d'un rapport sur le grand projet de ville de Lille-métropole, qui est pourtant doté de moyens très importants.

Le problème est sans doute celui de la lenteur vis-à-vis de populations désorientées et demanderesse d'une action rapide et visible. J'avais évoqué en commission le cas de villes qui ont dû attendre vingt-cinq mois entre le moment où le grand projet de ville a été lancé et celui où des réalisations se sont concrétisées sur le terrain. On ne peut donc parler d'amélioration à court terme de la vie des habitants, alors qu'il s'agissait pourtant de l'un des objectifs majeurs du dispositif des GPV.

Je voudrais enfin évoquer une loi importante dans laquelle vous vous êtes beaucoup impliqué, monsieur le ministre : la loi SRU sur le logement social, qui est l'un des problèmes que nous avons à résoudre. Ce texte centralisateur n'a proposé aucune réflexion globale sur la politique de la ville. Pis, par sa méthode contraignante, il a diabolisé une volonté de mixité sociale, pourtant consensuelle dans cette assemblée. Il ne paraît pas raisonnable d'imposer de façon uniforme 20 % de logements sociaux à toutes les communes, sans prendre en compte la diversité des situations locales, et de taxer arbitrairement *a priori* certaines communes, sans prendre en compte leur volonté de respecter les objectifs de la loi, celle d'hier comme celle d'aujourd'hui.

De plus, monsieur le ministre, vous ne m'avez pas répondu, lors de l'examen de votre budget par la commission, lorsque je vous ai demandé quel emploi l'État ferait des prélèvements opérés à la source sur la DGF des communes n'atteignant pas le volume de logements locatifs sociaux imposé par la loi SRU. L'État compte-t-il recycler cet argent pour favoriser la construction de logements sociaux ?

Par ailleurs – c'est une question que je vous avais posée lorsque nous avons examiné la loi SRU –, si des communes ont des projets de construction de logements sociaux mais qu'elles ne peuvent accéder aux financements habituels, que se passera-t-il ? Comment pourront-elles appliquer la loi si on leur refuse ces financements ? Des communes se trouvent dans cette situation. Je pour-

rais vous donner des exemples si cela vous intéresse.

Voilà ce que je souhaitais dire sur l'insécurité, les grands projets de ville et la loi SRU.

Il y a deux lectures possibles de ce budget. Selon André Comte-Sponville, le pessimisme est d'intelligence et l'optimiste de volonté. J'ai quant à moi tenu à vous faire part de mes inquiétudes s'agissant des méthodes retenues par le Gouvernement et des risques qu'elles font peser sur l'efficacité d'une politique utile et nécessaire. La commission de la production et des échanges a, elle, eu une lecture optimiste de ce budget en constatant le volontarisme de la politique gouvernementale. C'est la raison pour laquelle, malgré les réserves que j'ai exprimées, elle a émis un avis favorable à l'adoption de ces crédits.

Mme la présidente. Dans la discussion, la parole est à M. Jean-Pierre Blazy.

M. Jean-Pierre Blazy. Le projet de budget pour 2002 du ministère de la ville augmente, cette année encore, plus vite que l'ensemble des dépenses de l'Etat. Les rapporteurs, Pierre Bourguignon, Chantal Robin-Rodrigo, suppléée par Michel Pajon, et même M. Daubresse ont d'ailleurs exprimé leur satisfaction quant à l'évolution de ces crédits et ils ont tous souligné la dynamique que vous avez su impulser à ce ministère, monsieur le ministre.

Dans le temps qui m'est imparti, je voudrais essentiellement aborder l'une des thématiques majeures de la politique de la ville : la prévention. Nous ne pouvons pas accepter les propos de M. Daubresse qui, dans son avis que j'ai lu avec beaucoup d'attention, dénonce l'« impuissance réelle » de la majorité et du Gouvernement en matière de lutte contre la délinquance juvénile. Je constate d'ailleurs avec consternation que l'opposition ne se prive décidément d'aucune tribune pour faire passer ses propos démagogiques sur la question essentielle de la sécurité.

Mes chers collègues, en matière de sécurité et de politique de la ville, il convient de marcher sur ses deux jambes, c'est-à-dire de savoir à la fois mieux prévenir et mieux punir. Avant de punir, et plutôt que de préconiser la réforme de l'ordonnance de 1945, qui a surtout besoin d'être mieux appliquée, ...

M. Pierre Cardo. Ce sont les juges qui décident de la manière dont on l'applique !

M. Jean-Pierre Blazy. ... il faut d'abord s'interroger sur la manière dont nous pouvons mieux prévenir la délinquance des mineurs.

J'en viens donc à la politique de prévention développée par le ministère de la ville, qui, on le sait, ne se réduit plus aux opérations Ville-Vie-Vacances. Ainsi, je me réjouis, monsieur le ministre, que les orientations du conseil interministériel de la ville du 1^{er} octobre dernier trouvent une traduction dans votre projet de budget pour 2002. On ne peut que se féliciter des 100 millions de francs prévus pour mettre en œuvre ces mesures innovantes.

Monsieur le ministre, en décembre 2000, Mme Marie Choquet, directrice de recherche à l'INSERM, vous a remis un rapport intitulé : « Souffrance et violence à l'adolescence ». Ce remarquable document mettait en exergue les relations de cause à effet qui existent entre les souffrances subies par les adolescents et les violences qu'ils peuvent commettre. Vous avez souhaité, à l'issue de ce rapport, que des propositions visant à mieux prévenir la

violence vous soient faites, notamment par la mise en œuvre d'une veille éducative à l'échelle de chaque commune. Vous avez bien voulu confier le pilotage de ces travaux à notre collègue Pierre Cohen, député de Haute-Garonne, et à moi-même.

Il est en effet de notre responsabilité de prévenir la rupture éducative et ses conséquences en procédant à un meilleur repérage, dès le plus jeune âge, par la mobilisation de l'ensemble des ressources éducatives et socialisantes locales. Nous, qui sommes élus, savons bien que de nombreux jeunes, en rupture éducative ou en échec scolaire, restent parfois très longtemps sans solution alternative. Il est de notre devoir d'y remédier.

La veille éducative vise à identifier de la manière la plus précoce possible, parfois dès la maternelle, les ruptures dans le parcours éducatif et social des jeunes. Ce phénomène complexe concerne des classes d'âge différentes et des catégories sociales très diverses. Appliquer un dispositif élaboré à partir de schémas prédéterminés serait la pire solution.

Avec Pierre Cohen, nous vous remettons prochainement notre rapport et nous souhaitons, monsieur le ministre, que vous puissiez très rapidement préciser les mesures que vous comptez adopter pour créer, dans nos quartiers, nos communes, les cellules de veille éducative.

Aujourd'hui, l'impératif, c'est une prévention précoce qui s'exerce le plus en amont possible. En 2002, le ministère de la ville innovera non seulement en incluant la « veille éducative » dans le cadre des contrats éducatifs locaux, mais aussi en renforçant considérablement – je veux insister sur ce point qui a déjà été évoqué par les rapporteurs – le dispositif des « adultes-relais » dans le cadre des contrats locaux de sécurité. Ces postes ont pour but de tisser de nouveaux liens sociaux dans les territoires de la politique de la ville et dans les espaces publics, d'une part, et entre les habitants, les agents des services publics et des équipements de proximité, d'autre part. Les expériences en cours montrent tout l'intérêt de ce dispositif qui permet de mener une action efficace. Pour 2002, vous avez pris, monsieur le ministre, une bonne décision, en finançant un nombre de postes d'adultes-relais beaucoup plus important – 12 000 au total – et, surtout, en permettant leur recrutement non plus seulement par les associations, mais aussi par les collectivités territoriales et les organismes HLM.

S'agissant précisément des bailleurs sociaux, et je terminerai par là, je me réjouis que le ministère les implique davantage et les mette face à leurs responsabilités en leur permettant de recruter 1 500 adultes-relais et, bien évidemment, des gardiens. Cela va, je crois, dans le sens des demandes des locataires.

Je ne peux conclure sans évoquer la contradiction entre les objectifs affichés par le ministère de la ville et la politique d'un bailleur très lié à l'Etat, à la Caisse des dépôts et consignations, je veux parler de la SCIC en Ile-de-France. En effet, celle-ci se désengage actuellement de tous ses commerces – plus de 1 000 en Ile-de-France, dont beaucoup sont situés dans les zones de redynamisation urbaine – et mène une politique de déconventionnement accentuée qui, de mon point de vue, n'est pas suffisamment concertée avec les élus. La SCIC vend des logements pour favoriser la mixité sociale, dit-elle. Nous sommes tous favorables à la mixité sociale, mais ce n'est malheureusement pas toujours dans ce sens qu'agit la SCIC. Nombre de maires partagent d'ailleurs mon inquiétude et mes doutes sur son action.

Au total, je me félicite de l'accentuation des efforts du ministère de la ville dans le champ de la prévention. Vous pouvez compter, monsieur le ministre, sur le soutien plein et entier des députés socialistes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Claude Mignon.

M. Jean-Claude Mignon. Monsieur le ministre, autant vous le dire d'emblée, mais je pense que vous vous y attendez, je ne partage pas, nous ne partageons pas au sein de mon groupe, votre optimisme. Pourquoi ? Parce qu'il se fonde principalement sur l'affichage d'une très forte croissance des crédits depuis 1998, ceux pour 2002 ne progressant que de 1,34 % par rapport à l'année dernière.

Mon propos s'attachera donc à formuler quelques observations sur le bilan des orientations que le Gouvernement a retenues depuis cinq ans en matière de politique de la ville.

Force est de constater qu'empiler des crédits ne vous a pas conduit à mener une politique efficace, visible et affirmée. La réalité est, en effet, sur le terrain très loin des perspectives affichées et des espoirs suscités.

Première remarque : en dépit de l'augmentation régulière des dépenses, la politique de la ville est un sujet que le Gouvernement connaît fort mal. Il a fallu, notamment, attendre neuf mois avant que l'un de ses membres, vous, monsieur le ministre, soit chargé du dossier à partir du 30 mars 1998. Et j'ai le sentiment que vous êtes bien isolé au sein du Gouvernement pour parler des problèmes de la ville.

D'une manière générale, votre majorité n'a pas élaboré de nouveau concept ni mis en chantier une politique globale cohérente. Nous avons assisté non pas à une simplification réelle des procédures, mais plutôt à une stratification des dispositifs, à une juxtaposition de dispositions complexes ou répondant à des choix politiques contestables comme celles, par exemple, concernant le logement social de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains. En revanche, nous avons assisté à une remise en cause des zones franches urbaines qui ont pourtant constitué l'une des innovations majeures et efficaces du plan de relance pour la ville du précédent gouvernement.

Ma deuxième remarque portera sur la sécurité. La montée de l'insécurité urbaine est une réalité. Elle n'est pas à démontrer. Il suffit d'écouter ce que nous disent nos concitoyens, ce qu'ils constatent : une insécurité grandissante, la délinquance qui progresse, des phénomènes de violence de plus en plus nombreux. Or, face à ce problème, quelles réponses le Gouvernement propose-t-il ?

Il est question de renforcer les actions de prévention des contrats locaux de sécurité. C'est utile, mais pourquoi ne pas envisager parallèlement la révision de ce type d'orientation au lieu de considérer, une fois pour toutes, que cette méthode est la bonne et qu'elle mérite par conséquent d'être généralisée.

Tous les orateurs qui se sont succédé à cette tribune ont parlé des problèmes de sécurité. Je ne suis pas de ceux qui vont tenter de rebondir ou de surfer sur ce thème récurrent, car je considère qu'il est beaucoup trop sensible pour que l'on dise tout et n'importe quoi dessus. Les réalités sur le terrain sont bien souvent différentes de ce que l'on en dit, notamment ici. Ceux qui demain seront aux responsabilités, que ce soit vous ou nous – j'espère que ce sera nous –, devront faire preuve d'imagination, de courage. Il faudra assurer une meilleure coordination entre tous les acteurs qui sont en charge de la

sécurité sur le terrain. Force est en effet de constater l'absence d'une telle coordination entre la police nationale, la gendarmerie nationale, les douanes et les maires.

Il y a quelques années, certains de vos et de nos prédecesseurs ont eu le courage d'aller loin en matière de décentralisation. Nous devrions peut-être aussi avoir ce courage de décentraliser, de prendre notre part de responsabilité, et d'éviter de brocarder, de simplifier ou de ridiculiser les propositions faites par les uns et les autres. Je suis un maire qui a toujours refusé de se doter d'une police municipale, et si nous souhaitons replacer le maire au centre du dispositif de sécurité, ce n'est certainement pas pour municipaliser la police nationale.

Depuis 1982, depuis que les gouvernements qui se sont succédé ont donné des responsabilités nouvelles aux départements en matière de collèges ou aux régions en matière de lycées, je n'ai pas l'impression que l'éducation nationale ait été « municipalisée ». Nous pourrions donc trouver un compromis qui permettrait, un peu comme cela se passe dans d'autres pays – en Angleterre notamment, qui à mon avis est un bon exemple –, de faire en sorte que, sur le plan départemental ou régional, notre police nationale soit organisée différemment, de manière à être beaucoup plus efficace.

Je ne suis pas de ceux qui considèrent que la police de proximité est un leurre. Je dis seulement qu'elle manque, entre autres, de moyens qui lui permettraient d'être efficace. Je le regrette, sans faire de politique politicienne, parce que nous attendons tous aujourd'hui des résultats plus probants. Nous devons admettre qu'il y a des problèmes humains et que ce ne sont pas des policiers supplémentaires qui régleront tout. Cela dit, ces policiers souhaitent être davantage reconnus, considérés et soutenus, comme l'ont encore déclaré cet après-midi des syndicats de policiers.

Monsieur le ministre, vous avez parlé de recruter 10 000 emplois d'« adultes-relais ». Mais le taux de réalisation du programme précédent n'atteignait pas 1 % au premier trimestre 2001 !

Vous parlez également de faire recruter, par décret, aux organismes HLM un gardien pour 100 logements. Permettez-moi de poser deux questions. D'une part, qui sera candidat dans un environnement ne bénéficiant pas ou ne disposant pas d'une bonne liaison avec la police ? D'autre part, le coût budgétaire de cette mesure pourrait-il être supporté par les organismes et les locataires ?

Il est enfin question de recourir au fonds de revitalisation économique afin de réimplanter les professions de santé dans les quartiers : la complexité d'utilisation de ce fonds fait qu'aujourd'hui 10 % seulement des crédits ouverts sont engagés. Ne serait-il pas plus réaliste de considérer tout simplement que les professions de santé, elles aussi, souhaitent plutôt être protégées ?

Troisième remarque : la décision, prise dernièrement de multiplier les démolitions de HLM dans les cités difficiles – conséquence d'un intérêt soudain et récent du Gouvernement pour ces quartiers. Affirmant, en effet, vouloir « en finir avec les cités-dortoirs », le Premier ministre a annoncé, le 1^{er} octobre dernier, lors du comité interministériel des villes et lors de sa visite à Trappes, que 10 000 logements seraient détruits en 2001 et 15 000 en 2002. On en serait actuellement à plus de 6 000 démolitions depuis le mois de juin.

Mais cette politique risque de poser un vrai problème : il faudra prévoir des opérations-tiroirs de relogement et de reconstruction. Je me permets d'insister sur ce point, car là est le véritable problème, d'autant plus que la création par le 1 % logement d'une société foncière destinée à

gérer les terrains libérés par les démolitions ne permettra vraisemblablement pas d'y intégrer les opérations de reconstruction.

Aussi, je vous demande si les 55 000 prêts locatifs à usage social du projet de loi de finances 2002 comprennent les 15 000 démolitions-reconstructions. En tout état de cause, le chiffre de 55 000 annoncé pour 2002 est très en deçà de la promesse, faite en 1997, de 110 000 HLM neufs.

D'un point de vue financier, le plan en faveur des quartiers en difficulté, d'un montant de 35 milliards de francs sur cinq ans, mêlera des crédits de l'Etat et des prêts de la Caisse des dépôts et consignations. Puisque le Premier ministre a annoncé l'engagement de 10 milliards de francs de crédits budgétaires supplémentaires sur cinq ans, on peut considérer que 2 milliards devraient être imputés sur 2002.

En conclusion, monsieur le ministre, je dirai que, de ces cinq années passées, on retiendra surtout l'image d'une politique de la ville trop souvent désordonnée, à travers laquelle l'ambition affichée le dispute à la confusion et à la trop grande complexité des mécanismes de décision applicables dans ce domaine.

Je vous l'avait dit l'année dernière, je vous le répète aujourd'hui, car tel est notre constat – qui est aussi et avant tout le mien en tant qu'élu local : à l'examen de vos objectifs, je me demande toujours si le Gouvernement a bien conscience des attentes des acteurs locaux et de nos concitoyens. Alors que les élus locaux attendaient un assouplissement des procédures contractuelles et des politiques dites transversales, vous persistez à répondre par plus de lourdeur et de complexité.

L'accumulation des opérations et la multiplicité des acteurs n'ont pas laissé se dégager de cohérence. Il s'est, le plus souvent, agi de soins palliatifs, dictés davantage par l'urgence que par le souci de mener une politique de profonde transformation.

Monsieur le ministre, ce que vous avez mené jusqu'ici est moins une politique de la ville qu'une politique de la banlieue défavorisée. Vous n'avez pas su inventer une véritable politique de la ville, répondant aux attentes de nos concitoyens, qui souhaitent une action rapide et visible.

Pour toutes ces raisons, je ne vous surprendrai pas en vous disant que le groupe RPR votera contre votre projet de loi.

M. Pierre Cardo. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Vaxès.

M. Michel Vaxès. Monsieur le ministre, votre budget continue de progresser à un rythme soutenu, ce dont, bien évidemment, nous nous félicitons.

Cette évolution quantitative s'est fort heureusement accompagnée d'une évolution qualitative. Pour avoir depuis longtemps soutenu ces orientations, vous comprendrez que je m'en réjouis aujourd'hui.

Ne voyez là aucune manifestation de suffisance, car je n'ai sans doute pas grand mérite à cette anticipation. En effet, l'ampleur des problèmes auxquels j'ai été confronté, en tant qu'élu local, dès la fin des années 70, conduisaient naturellement à poser les problématiques de la politique de la ville en termes de stratégie globale, de reconquête d'un territoire, de renouvellement urbain, de démolitions-reconstructions, de priorités : à l'éducation, à l'emploi, à la sécurité, ainsi qu'à la revitalisation économique des quartiers et à l'amélioration de la présence et de l'action des services publics.

Pourtant, après vingt années d'expérience, des interrogations majeures demeurent.

La politique de la ville se trouve aujourd'hui confrontée à des enjeux dont les réponses dépassent largement le cadre du ministère comme celui de l'actuel comité interministériel des villes.

Force est de constater que les résultats attendus de sa mise en œuvre ne progressent ni au même rythme, ni avec la même ampleur que les moyens qui lui sont alloués depuis 1998. J'avoue même, au terme des périodes plutôt positives, souvent même enthousiastes qui ont pu accompagner les projets de réhabilitation, de renouvellement urbain et pour une part les multiples mesures d'accompagnement, m'interroger encore pour savoir si les situations particulièrement difficiles que connaissent les populations des territoires concernés ont durablement évolué, voire – pour trop d'entre elles – si elles se sont si peu que ce soit améliorées.

Cette question nous est posée à tous. C'est donc avec beaucoup de lucidité, sans complaisance ni esprit polémique qu'il faut rechercher à dégager de nouvelles pistes de réflexion et imaginer de premiers éléments de réponse durable.

J'aurais mauvaise grâce, Monsieur le ministre, à vous faire le reproche du décalage préoccupant et persistant entre la qualité de ces orientations, la quantité des moyens mobilisés et le constat d'une aggravation de la situation des populations les plus concernées. J'ajoute même, et c'est d'ailleurs dans cet esprit que le groupe communiste votera ce budget, que je persiste à penser que ce qui a été fait devait l'être, qu'il faut poursuivre et amplifier nos efforts dans ces directions.

Mais cela ne suffit vraiment plus, car dans le même temps, il faut bien convenir que les effets de la croissance ont très peu bénéficié aux populations les plus modestes, sûrement parce que les causes les plus fondamentales des difficultés que l'on veut réduire sont toujours là et que leurs effets ont progressé à un rythme beaucoup plus rapide que les capacités de la politique de la ville à y répondre.

Monsieur le ministre, l'année dernière vous aviez déjà souligné, à juste titre d'ailleurs, que la politique de la ville avait changé d'échelle. Le Premier ministre, dans son intervention au CIV du 1^{er} octobre, affirmait qu'il voulait aller encore plus loin et que les moyens mis en œuvre au service de cette ambition devaient encore changer d'échelle. Très bien. Mais aujourd'hui le temps n'est-il pas venu d'affirmer enfin que la politique de la nation dans son ensemble doit elle aussi changer d'échelle ?

La violence a progressé, personne ne peut sérieusement le nier. Mais nous savons, sans l'excuser, qu'elle se nourrit de l'injustice, de l'inégalité de développement, du sentiment d'inutilité, d'abandon social. C'est vrai au niveau local comme à tous les autres niveaux.

La paix, soyons-en bien convaincus, sera toujours le fruit de la justice, mais la justice ne bénéficie pas suffisamment aux habitants des quartiers populaires. Les exclus de la croissance sont toujours exclus de la croissance. Pire, les écarts s'aggravent, les ghettos se renforcent parce que l'objectif de mixité sociale continue de ne pas s'imposer aux égoïsmes nourris de préoccupations électoralistes ou de médiocres contingences comptables. La solidarité a de plus en plus de difficulté à se frayer un chemin dans le maquis de l'individualisme.

Loin de moi la volonté de noircir le tableau, d'autant que de solides potentialités existent pour aller de l'avant. Mais pour se réaliser, elles ont besoin que celles et ceux qui en sont encore porteurs soient mieux entendus. Leurs

exigences sont nettement et légitimement beaucoup plus élevées que les propositions, même sensiblement améliorées, que l'on continue de leur faire.

Nous avons multiplié, disons-le franchement, sans résultat véritablement probant, les mesures visant à offrir aux jeunes mineurs, des alternatives éducatives, culturelles, sportives à une préoccupante oisiveté post- et extra-scolaire ainsi qu'à l'indigence de l'offre éducative parentale. Des milliers de familles sont en butte aux difficultés les plus insupportables de la vie quotidienne et, pour ces raisons, se trouvent parfois démunies de tout repère social.

Dans ces conditions, au-delà de quelques mesures d'accompagnement certes utiles, mais insuffisantes au regard des besoins, n'est-il pas temps d'imaginer un véritable service public de l'éducation post- et extra-scolaire, inspiré, par exemple, de la démarche d'éducation populaire revitalisée par le ministère de la jeunesse des sports et les associations ; un service qui se réaliserait progressivement, en complémentarité du service public de l'éducation nationale, qui prendrait en charge enfants et adolescents en difficultés jusqu'à leur entrée effective dans l'activité professionnelle, c'est-à-dire jusqu'à l'emploi. Ne serait-ce pas là le moyen de reconstruire, chez des mineurs en mal de vivre et en échec, les repères nécessaires à leur insertion dans la société et les conditions d'un épanouissement personnel sur des valeurs positives ?

Simultanément, ne convient-il pas d'offrir, à tout adolescent et adulte en âge d'activité professionnelle une véritable garantie de formation et d'emploi, sans rupture, ni dans l'activité ni dans la rémunération, lui permettant de prendre la mesure de son utilité familiale et sociale, de partager le sentiment d'appartenance à un groupe, à une collectivité quand perdure pour certains, depuis des années, celui de n'être plus d'aucune utilité ou pire encore pour leur dignité, de n'être qu'un fardeau à charge ?

Monsieur le ministre, j'ai la conviction qu'il y a là des pistes de travail qui méritent d'être explorées en urgence, si l'on ne veut pas que des attentes, puis des réponses exclusivement répressives prennent le pas sur l'expression de la nécessaire et urgente solidarité nationale en direction des populations les plus modestes. Il ne faudrait pas que de fausses et dangereuses solutions finissent par pervertir l'action de l'Etat dans ces territoires et détournent la politique de la ville de ses valeurs fondatrices.

Monsieur le ministre, j'ai la conviction qu'il y a urgence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cardo.

M. Pierre Cardo. Monsieur le ministre, je ne me livre pas à une analyse complète des chiffres de votre projet de budget pour 2001. D'une part, ils sont parfaitement analysés dans les trois rapports et avis de nos commissions. D'autre part, les observations que nous pourrions apporter en séance n'auraient que peu d'influence !

Avant de m'exprimer sur les problèmes de la politique de la ville, je ferai quelques brèves observations strictement budgétaires.

Votre budget croît de 1,34 %, ce dont on pouvait se satisfaire, notamment dans une période où on sent bien que la croissance est en train de ralentir nettement. Mais si on peut s'en réjouir sur un plan global, on constate une fois de plus une sous-consommation des crédits, due à la complexité de la mise en œuvre liée aux différents cofinancements – cela a été souligné – ainsi qu'aux délais de notification des subventions de l'Etat et d'autres financements éventuels, problème justement souligné par

Mme Robin-Rodrigo. Parallèlement, on observe que les contrats de ville ont de plus en plus de financements pour réaliser des études dont le coût dépasse parfois celui des actions !

Les contrats d'adultes-relais, dont j'avais demandé en vain la création lorsque ont été institués les emplois jeunes, sont de création récente. Si on veut que ce dispositif ne souffre pas des mêmes erreurs qu'on a pu observer dans la mise en œuvre des emplois-jeunes, il serait souhaitable de les rendre plus lisibles. Or ce dispositif n'a pas été suffisamment précisé, de même, les conditions d'attribution restent floues, ce qui permet à des DDTE de les refuser, par exemple, à des structures faisant de la médiation dans les transports.

Le cofinancement des collectivités pour ces postes, souvent créés en associatif, est très fréquemment sollicité et on s'interroge encore sur la pérennisation possible de ces contrats d'adultes-relais, étant donné ce qui se passe pour les emplois-jeunes. Il serait intéressant de prévoir d'ores et déjà l'avenir de tels contrats, sans pour autant freiner leur mise en œuvre.

On observe aussi que le système d'aide à la revitalisation économique reste extrêmement vague sur les modalités de versement des fonds, ce qui n'incite pas les collectivités et les entreprises à l'utiliser. Voilà pour ce qui concerne l'analyse strictement budgétaire.

Sur les objectifs du Gouvernement en matière de politique de la ville, le CIV avait dessiné un projet assez ambitieux lors de sa déclaration du 1^{er} octobre 2001. Il envisageait notamment de financer la destruction de 30 000 logements sociaux ; de remettre à niveau de nombreux bâtiments dégradés ; d'aider à la construction de nouveaux logements sociaux, dans le cadre de la mise en œuvre de la SRU ; d'aider à la réfection des écoles des communes les plus pauvres et de favoriser l'émergence de projets éducatifs pour la réussite scolaire, etc.

Or ces objectifs ambitieux ne semblent être traduits dans les différents chapitres de ce budget. Prenons l'exemple du titre VI, qui retrace les subventions d'investissement d'Etat et les crédits affectés aux FIV. Ces financements sont en baisse de 26 %. Or ils concernent la jeunesse, la santé, la modernisation des services publics, l'action pour l'insertion et l'action pour la prévention de la délinquance. On se demande comment seront concrétisées ces priorités quand on voit la réduction des crédits qui les concernent.

Par ailleurs, dans de nombreux contrats de ville, les crédits de la politique de la ville se substituent toujours de façon trop évidente aux crédits de droit commun. On retire d'un côté ce qu'on donne de l'autre. Ce n'est pas spécifique à ce gouvernement, mais c'est une habitude qu'il faudrait perdre.

Le manque à gagner par la destruction des logements sociaux envisagée dans le cadre du plan gouvernemental n'est toujours pas compensé par des mesures incitatives, que ce soit pour les offices HLM ou pour les communes. Il faut donc se demander si cette augmentation budgétaire aura une efficacité réelle sur le développement, que l'on veut ambitieux, de la politique de la ville.

Cette analyse budgétaire ne doit pas nous empêcher de mener une réflexion plus large sur ce que doit être une véritable politique de la ville. Doit-on se contenter aujourd'hui d'un ministère de la ville qui organise la distribution des fonds aux différentes collectivités, organismes ou associations par l'intermédiaire de la DIV ? A mon avis, celle-ci est suffisamment compétente pour faire ce travail sans les services du ministère de la ville.

Le ministère de la ville ne devrait-il pas avoir un rôle politique beaucoup plus affirmé, à savoir celui de la réforme de la société urbaine ? Les quartiers, on l'a toujours dit, sont les premiers témoins de l'évolution de cette société. Ils connaissent prioritairement ses problèmes et voient donc apparaître, de façon évidente voire violente, tous les dysfonctionnements institutionnels et autres liés à une conception de l'intervention publique qui date de vingt à trente ans.

Le ministère de la ville devrait être celui d'un ministère de la réforme de cette société urbaine, dont le rôle serait d'adapter au territoire les politiques institutionnelles dans les domaines de l'école, de la police, de la justice et du social.

Cela remet bien évidemment en question, au-delà de la nécessité de déconcentration, le rôle du maire. Au plan local, le maire est le plus souvent le seul exécutif. Mais, lorsqu'il réunit les partenaires – ce qui lui est fréquemment demandé – pour construire une politique territoriale, il se heurte au fait qu'il n'a en face de lui que des personnes certes acteurs de terrain, mais largement irresponsables puisque rarement dotées d'un budget autonome, d'une capacité de décision et d'une capacité d'adaptation de leur politique aux populations en place.

C'est valable dans bien des domaines, tel le logement, où le maire n'est pas obligatoirement le plus concerné même s'il a la responsabilité de la sécurité des conditions d'habitation de ses administrés.

Pour moi, le ministère de la ville en tant que tel n'a pas de nécessité. On peut envisager de maintenir un ministre de la ville, mais les véritables services de la politique de la ville doivent se situer à Matignon. Je le dis avec d'autant plus de conviction que j'ai pu expérimenter, dans ma commune, la politique de la ville et que j'ai pu constater que nommer un adjoint à la politique de la ville ne sert à rien, dans la mesure où il n'a pas de compétence particulière pour donner des orientations différentes aux autres adjoints. Le seul qui soit réellement en mesure d'imposer une réforme des modes de fonctionnement dans les différents domaines de compétence d'une mairie, c'est le maire lui-même. Il en est de même au niveau d'un gouvernement par rapport au rôle de l'Etat. Seuls le Premier ministre et ses services sont capables d'interpeller les ministères pour engager les réformes nécessaires sans lesquelles on ne pourra que constater que la situation s'aggrave dans la ville et que les quartiers sont de plus en plus abandonnés, malgré la volonté – affirmée par beaucoup, dont vous-même, monsieur le ministre – de les sortir de leur ghetto.

Sans entrer dans les détails, il faut aussi adapter l'école. Tant qu'un tiers des élèves arrivera en sixième sans savoir ni lire, ni écrire, ni compter, on n'aura que des surprises au collège... et la violence.

M. Patrick Braouezec. C'est faux !

M. Pierre Cardo. Dans les quartiers, c'est, hélas ! trop vrai ! Ne nous voilons pas la face, sinon nous irons dans le mur.

Il faudra remettre en cause le fait que le redoublement est quasiment impossible dans le primaire dès lors que les parents s'y opposent ; il faut s'interroger sur les moyens de l'école primaire dans les quartiers, sur l'adaptation des pédagogies aux populations et sur l'adaptation du personnel enseignant aux territoires, donc sur son statut.

Quant à la police, il est bien évident que nous ne pouvons pas continuer à lui faire absorber des adjoints de sécurité non qualifiés pour remplir des missions particulièrement difficiles dans les quartiers...

M. Jean-Pierre Blazy. Ils ont tout de même été 5 000 à réussir le concours de gardien de la paix !

M. Pierre Cardo. ... tout en diminuant les effectifs des titulaires. Le projet de loi relatif à la sécurité quotidienne – pour lequel l'urgence est déclarée – donne des pouvoirs parfois exorbitants à des gens qui ne sont même pas policiers, au motif que vous avez pris brutalement conscience qu'il fallait faire de la sécurité. On est ainsi en train de s'engager, à mon avis, dans une voie extrêmement dangereuse, alors que la vraie réponse eût consisté à former des policiers beaucoup plus qualifiés pour mener les enquêtes et aptes à faire face à des situations de plus en plus complexes et difficiles.

M. Jean-Pierre Blazy. C'est ce que nous faisons !

Mme la présidente. Monsieur Blazy, vous n'avez pas la parole.

M. Pierre Cardo. Ah oui ? Je vous rappelle que cela fait quatre ans et demi que vous êtes au pouvoir !

Il faut requalifier les fonctions de policier...

M. Jean-Pierre Blazy. Vous n'avez pas su prévoir les départs en retraite !

M. Pierre Cardo. Le premier plan présenté sur ce sujet était de M. Pasqua et c'est vous qui l'avez cassé !

Il faut également revoir les statuts et redéfinir les formations. Il faut sans doute donner plus de pouvoir à la police, plutôt que de déléguer la fonction de maintien de l'ordre à des personnes ou à des organismes qui n'ont pas les compétences requises. Et, pour remettre sur le terrain les policiers qui doivent être affectés à cette tâche, il est nécessaire d'embaucher des personnels administratifs et techniques.

M. Jean-Pierre Blazy. C'est ce que nous faisons !

M. Pierre Cardo. Ce n'est apparemment pas l'avis de tout le monde.

M. Jean-Pierre Blazy. En tout cas, ce n'est pas ce que vous avez fait !

M. Pierre Cardo. Plus de pouvoir à la police, cela signifie aussi, pour éviter tout excès, plus de contrôle.

En ce qui concerne la justice, il est nécessaire d'adapter les procédures, voire la loi, pour faire face aux problématiques rencontrées dans les quartiers, comme celle de la violence collective.

La notion de responsabilité collective a disparu en France depuis la « loi anti-casseurs ». Sans revenir à cette loi, il convient de réfléchir à la façon de responsabiliser les personnes présentes dans des mouvements collectifs et interpellées sans pour autant qu'elles aient été reconnues responsables d'un acte précis.

Dans le domaine social, il faut se donner les moyens de faire renaître la présence sociale dans les familles, dont l'absence rend futile tout discours sur la prévention. Sans elle, en effet, pas de détection, pas de signalement et donc pas d'action judiciaire. Et cela est valable pour la prévention de la délinquance, mais aussi en matière d'expulsion.

Est-elle normale, par exemple, la situation que je viens de vivre dans ma commune, où une famille en grande difficulté et avec deux enfants en bas âge, ayant accumulé des retards de loyer sans que le bailleur social public ne le signale ni que les services compétents ne s'en occupent, a été expulsée du jour au lendemain ?

La seule réponse est : « appelez le 115 », un hébergement sommaire en foyer, puis un hôtel *Formule 1*.

Malgré les obligations en matière de logement faites au préfet par la loi de 1998 sur les exclusions, aucune réponse n'a été donnée, alors que la famille a déposé une demande de relogement depuis plusieurs mois.

Les services sociaux compétents n'ont pas essayé de se rapprocher de la famille, d'aller la voir, mais se sont contentés de fixer un rendez-vous et de l'attendre à leur permanence ! Et quand, par l'intermédiaire de mes services, une rencontre est finalement fixée, elle est annulée une demi-heure avant au motif que l'interlocuteur est malade et reportée à quinze jours, quand il n'y a plus de solution.

Où est le service public dans tout cela ? Que peut faire le maire face à ces carences de l'Etat ou du département, si ce n'est procéder à la réquisition d'un logement pour sortir la famille de la rue ? Et qui se retrouvera au tribunal ? Le maire.

Si l'on veut soulager la justice d'un grand nombre de tâches, il faut attribuer sa vraie place à l'action sociale, c'est-à-dire qu'elle intervienne en amont. Cela implique des procédures locales pour organiser un réseau et mettre tous ses acteurs en musique.

Qui doit en être le chef d'orchestre ? Le maire.

Aucun bateau ne peut suivre un cap sans barreur. Le maire n'est pas le capitaine du bateau mais il doit en être au moins le barreur, c'est-à-dire déterminer le cap qui doit être suivi par les acteurs et ensuite vérifier qu'ils sont dans la bonne direction.

Cela veut dire : mise en place des procédures, compétences du maire inter-institutionnelles sur le plan du territoire et suivi des procédures.

Le maire est le garant des procédures et de leur exécution. Il interpelle les institutions pour signifier les manquements au fonctionnement prévu par les procédures qui ont été validées.

C'est ainsi que doit se définir son rôle : ni shérif, ni chef hiérarchique, mais responsable fonctionnel sur sa commune.

Mais cela veut aussi dire une réforme de son statut dans le cadre de la décentralisation.

L'échec de tous les efforts entrepris depuis dix-huit ans dans le cadre de la politique de la ville montre que la réforme ne peut pas venir d'en haut. Elle doit donc venir d'en bas. Encore faudra-t-il s'en donner les moyens, qui s'appellent déconcentration et décentralisation.

On dirait que cette France, malgré toutes les déclarations, notamment de la gauche, est restée extrêmement jacobine. Tant qu'elle le restera, elle ne se sortira pas de la situation dans laquelle elle s'est dangereusement engagée. Hélas, la hauteur n'implique pas toujours la vision.

Pour toutes ces raisons, le groupe Démocratie libérale et Indépendants a décidé de ne pas adopter ce budget.

M. Michel Meylan. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. Yves Durand.

M. Yves Durand. Monsieur le ministre, rassurez-vous, contrairement à M. Cardo, j'estime qu'un ministère de la ville est nécessaire à notre pays parce que je vois, non seulement en tant que maire, mais aussi en tant que citoyen, les résultats de la politique de la ville menée depuis dix-huit ans. Mais surtout, je me demande quelle aurait été la situation sans cette politique.

Compte tenu de l'évolution de la société en général et de celle de notre pays en particulier, compte tenu également de la tentation de certains de voir en la ville le champ clos des intérêts privés, au risque d'en faire une véritable jungle, alors, oui, il faut une politique de la ville...

M. Pierre Cardo. Nous sommes d'accord.

M. Yves Durand. ... et un ministre pour la conduire.

M. Pierre Cardo. Oui, ça aussi.

M. Yves Durand. Cela étant, si une politique de la ville est nécessaire, elle n'en est pas moins difficile à conduire, et ce pour plusieurs raisons. D'abord, ses résultats ne sont pas immédiatement perceptibles, ce débat le montre. Ensuite, elle est à la fois au cœur et à la convergence d'un certain nombre d'autres politiques, d'autres administrations et d'autres ministères.

Elle exige donc une synergie – pour employer un terme moderne et un peu barbare – et est d'autant plus difficile qu'elle devient très vite, si on n'y prend garde, peu lisible.

Tout cela demande bien sûr des moyens importants. Ils sont dans ce budget.

M. Pierre Cardo. N'exagérons rien !

M. Yves Durand. Curieusement d'ailleurs, il semble que l'opposition refuse un budget avec d'autant plus de vigueur que les crédits sont plus élevés. Nous l'avons déjà vérifié cet après-midi en examinant les crédits de l'enseignement scolaire.

Ce budget est donc quantitativement bon. Mais la politique de la ville demande également une volonté politique forte, nous savons, monsieur le ministre, que vous n'en manquez pas.

J'insisterai plus particulièrement sur le volet éducatif de ce budget. Le projet éducatif local est une idée essentielle, parce qu'il considère le jeune dans sa globalité et s'attache à tous les aspects de sa réussite : non seulement scolaires, mais également sociaux et personnels. Si l'école doit rester au centre de l'acte éducatif, sa mission ne peut pas s'arrêter à la sortie de la classe.

Monsieur Cardo, vous voulez réformer l'école, mais nous le faisons depuis maintenant un certain nombre d'années !

M. Pierre Cardo. Vous n'avez pas réussi !

M. Yves Durand. Cette réforme se traduit notamment par la politique d'individualisation de la pédagogie, ou par la loi de 1989, qui, grâce aux cycles, donne aux élèves la possibilité d'aller à leur rythme en évitant le redoublement, celui-ci étant, quoi qu'il arrive, toujours ressenti comme un échec scolaire autant que psychologique.

Les jeunes les plus en difficulté ont besoin d'un accompagnement éducatif global. Tout doit donc être mis en œuvre pour que l'école soit au cœur du quartier, au cœur de la cité, et pour favoriser la prise en compte dans leur globalité de la personnalité et de l'histoire personnelle des jeunes.

Il est donc important que les différents partenaires de la politique de la ville – ici, ceux de la ville et ceux de l'éducation nationale – travaillent encore davantage ensemble. Les liens entre l'école et le collège, l'implantation d'un collège, tout cela doit faire l'objet d'une concertation entre tous les partenaires, qu'ils soient institutionnels, administratifs ou associatifs, ces derniers étant très importants dans la vie d'une cité.

Il en va de même de la politique d'éducation prioritaire, sur laquelle je m'arrêterai très rapidement. Il est un peu dommage que l'extension de la géographie de l'éducation prioritaire, des ZEP, puis plus récemment des REP, n'ait pas donné lieu à une réelle et profonde concertation, car nous nous situons là à la convergence de la politique de la ville et de l'action en faveur de la réussite scolaire. Le volet éducation du contrat de ville doit donc permettre de réunir tous les partenaires autour d'un même but : la réussite sociale, scolaire et personnelle des jeunes. Il en va de la cohésion sociale.

M. Pierre Cardo. Oui.

M. Yves Durand. Toutes ces remarques sont formulées en vue d'améliorer l'application d'une action qui a vu, grâce à une volonté politique forte, augmenter les crédits qui lui sont consacrés.

La politique de la ville – et ce sera ma conclusion – n'existe que depuis dix-huit ans. C'est donc une idée nouvelle au regard de l'Histoire, ce qui explique sans doute les difficultés qu'éprouvent les administrations à travailler ensemble. Or, je le répète, c'est de la coordination que dépend la réussite de cette politique.

Mais la politique de l'école ouverte ou, plus récemment, la volonté de créer des internats publics, témoignent que cette coordination tend à s'améliorer entre votre ministère et celui de l'éducation nationale.

M. Pierre Cardo. Elle est réalisée en haut, mais pas en bas !

M. Yves Durand. Quoi qu'il en soit, l'augmentation des moyens qu'ils prévoient, mais aussi, et peut-être surtout, votre implication personnelle dans la politique de la ville...

M. Pierre Cardo. C'est bien le moins !

M. Yves Durand. ... nous permet d'approuver avec confiance les crédits qui nous sont présentés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Cardo. Certes, un ministre de la ville doit s'occuper de la politique de la ville. C'est cohérent !

Mme la présidente. La parole est à M. Patrick Braouezec.

M. Patrick Braouezec. Madame la présidente, monsieur le ministre, chers collègues, je ne reviendrais pas sur l'appréciation générale portée sur ce budget par mon ami Michel Vaxès au nom du groupe communiste, mais je souhaite aborder la question de la mise en œuvre de ces crédits et celle des priorités affichées.

Les difficultés de mise en œuvre de la politique de la ville sont connues. Elles tiennent pour beaucoup à sa dimension partenariale, entre l'Etat, les collectivités locales et les associations.

Du côté de l'Etat, il apparaît nécessaire de renforcer les services des préfetures. 95 % des crédits sont déconcentrés. Ces services sont donc essentiels, mais apparaissent éloignés du terrain et de ses réalités. Leur faiblesse ne leur permet pas de se déplacer et d'acquérir une connaissance concrète de leur environnement.

Les associations souffrent de cette faiblesse des services de l'Etat qui est une des causes des retards récurrents dans le versement des subventions.

En octobre, à Saint-Denis, Pierrefitte et Villetaneuse, qui ne font pas exception, près de la moitié des associations parties prenantes du contrat de ville n'avaient toujours pas reçu leur subvention pour 2001. La question est lancinante et parfois fatale en terme d'agios et de frais financiers. Il est d'ailleurs paradoxal que les associations servent de trésorerie à l'Etat. Leur action, que les pouvoirs publics célèbrent en cette année de centenaire de la loi 1901, est gravement handicapée par ces retards qui entraînent des gâchis d'énergie considérables.

Le conventionnement pluriannuel, qui offre une perspective et une relative pérennité au monde associatif, reste à généraliser, tout comme les expériences de mutualisation de la formation et des moyens de fonctionnement des associations. Sur cet aspect, les collectivités et les associations elles-mêmes ont également leur rôle à jouer.

De même, la revendication de la gratuité des loyers pour les associations demeure. L'amendement introduit dans le cadre de la loi Solidarité et renouvellement urbain est un premier pas, modeste, dont il serait appréciable que vous nous décriviez les premiers effets.

Dernier grand partenaire de la politique de la ville, les collectivités rencontrent, elles aussi, des difficultés dans sa mise en œuvre.

Les crédits annoncés ne sont pas tous consommés, parce que l'effort demandé aux communes en contrepartie du soutien de l'Etat représente encore un pourcentage trop important pour les villes les plus pauvres.

La forte incitation à la solidarité intercommunale est une chose, mais la nécessaire réduction des inégalités ne peut se faire qu'à l'échelle nationale.

Principal levier de cette redistribution, la dotation de solidarité urbaine, qui augmente cette année encore, reste trop modeste. Elle ne représente que 2 % des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales. Autant dire que les énormes écarts de richesse entre communes, qui peuvent atteindre un rapport de un à trente-six dans une même région, sont loin d'être compensés.

Ce qui est vrai en matière d'investissement l'est plus encore en termes de fonctionnement. Aider à la réhabilitation d'une école, d'une bibliothèque ou d'un gymnase va dans le sens de l'exigence d'un minimum d'égalité de traitement sur le territoire, mais la vie quotidienne, la surveillance et le bon entretien de tels équipements sont parfois hors de portée des collectivités les plus modestes.

Les grands projets de ville, en prenant en compte les coûts de fonctionnement, constituent à ce titre un réel progrès.

M. Pierre Cardo. C'est vrai !

M. Patrick Braouezec. Il nous faut aussi aborder ce budget sous l'angle de la continuité avec la loi SRU et le comité interministériel des villes du 1^{er} octobre. La principale nouveauté de celui-ci réside dans la forte augmentation des crédits affectés aux démolitions.

Ainsi la convention fixant les conventions du 1 % logement pour les cinq années à venir prévoit-elle une intervention massive en matière de renouvellement urbain.

Cette priorité et sa mise en œuvre soulèvent bien des interrogations. L'utilité de certaines opérations de démolition de grands ensembles vétustes ou désertés par leurs habitants n'est pas en cause. Ce qui interroge, c'est le fait d'y accorder tant d'importance politique et financière.

Loin de rompre avec l'image négative véhiculée par les quartiers populaires, cet affichage les stigmatise en effet davantage. Pourquoi communiquer sur un objectif de 30 000 destructions de logements par an alors que l'on sait par avance qu'il ne sera pas tenable en 2002 ? Ce message ne s'adresse pas en priorité aux quartiers populaires et à leurs habitants.

La politique de la ville souffre traditionnellement de tels effets d'annonce, d'autant plus graves que les attentes sociales et les dégâts après plus de vingt ans de chômage restent considérables.

A coup sûr, détruire les logements sociaux conduit à déplacer les habitants – on peut d'ailleurs se demander vers où –, mais cela n'en attire pas forcément de nouveaux. Sans doute faut-il parfois détruire pour reconstituer la ville sur la ville. Mais il faut avant tout construire, tant le besoin de logement social est criant. Construire partout, non dans un objectif de « rééquilibrage » de la

pauvreté entre les villes, mais pour avancer vers ce que serait une véritable liberté de choix de résidence et de lieu de vie, qui doit rester votre objectif.

Le quotidien de nos villes populaires en agglomération dense, ce ne sont pas des manifestations pour réclamer la destruction de tel ou tel immeuble, mais les longues listes d'attente des demandeurs de logement, la persistance de l'habitat insalubre, la recrudescence des expulsions et des squats, signes flagrants de la pénurie de logements sociaux.

Voilà dix jours le rapport du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées a révélé la mauvaise application de la loi en matière de lutte contre les expulsions. Celles-ci ont en effet augmenté de plus de 20 % en 2000.

M. Pierre Cardo. Oui.

M. Patrick Braouezec. Et la région parisienne en concentre plus des deux tiers. De nombreux squats s'y sont récemment développés, dans le parc social public, mais également dans l'habitat privé dégradé.

L'ampleur de ces phénomènes et leur multiplication indiquent qu'il ne s'agit pas d'actions isolées et marginales, mais révèlent un problème profond d'accès à un logement décent pour les familles modestes dans la région francilienne, et plus particulièrement dans la capitale et la Petite Couronne, ce qui justifie d'ailleurs la demande d'une table ronde régionale sur cette question formulée par cinq maires de cette zone.

Dans les programmes de démolition, les garanties de reconstruction annoncées sont insuffisantes. Il importe de lier les crédits de démolition à des engagements précis de construction au sein des projets urbains. Ne pas le faire, c'est prendre le risque de financer un nouveau outil de ségrégation.

M. Pierre Cardo. Exact !

M. Patrick Braouezec. En application de la loi sur la solidarité et renouvellement urbain, les communes qui ne disposent pas de 20 % de logements sociaux ont environ vingt ans pour construire et atteindre ce seuil. Dans le même temps, l'objectif est d'atteindre 30 000 logements démolis dans les années qui viennent.

En définitive, le comité interministériel a été bien plus volontariste sur la démolition de logements sociaux – au risque de l'excès – que sur un objectif de construction, alors que le manque est flagrant.

Le risque existe bel et bien de voir le plancher de 20 % de logements sociaux se transformer en plafond. Les aléas des alternances politiques renforcent d'ailleurs cette menace.

Il faut au contraire afficher une politique ambitieuse et large du logement social.

La mixité sociale est très en vogue, mais elle ne se décrète pas. Elle ne peut être que le résultat d'une politique qui dépasse de beaucoup celle du logement en matière, notamment, d'accès à l'emploi, de développement local, d'éducation, de lutte contre les inégalités et les discriminations ou d'égal accès aux services publics.

Monsieur le ministre, il serait dommage de céder à nouveau à la tentation récurrente de camoufler la question sociale derrière la question urbaine, ce qui irait à l'encontre de la « nouvelle ambition pour la ville », définie par le Gouvernement et dont témoigne le triplement des crédits du ministère depuis quatre ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Meylan.

M. Michel Meylan. Monsieur le ministre, vous nous présentez un projet de budget dont les crédits affichent une hausse sensible et qui fait suite à trois années marquées par une importante progression. Je cite pour mémoire : 32 % en 1999, 10 % en 2000 et 85,6 % en 2001 !

Mais, au-delà de l'effet d'annonce, certaines réalités méritent d'être rappelées.

Tout d'abord, votre budget est le plus modeste de l'Etat.

Ensuite, vos crédits souffrent d'un état de sous-consommation chronique. Les hausses annoncées s'expliquent donc, en partie, par des reports de dépenses effectuées d'une année sur l'autre.

Enfin, certaines priorités dégagées par votre ministère me paraissent discutables. Ainsi, les contrats de ville servent de plus en plus à financer des études préalables, particulièrement coûteuses, dont le montant dépasse parfois les subventions que peuvent espérer obtenir les acteurs locaux. Cette tendance, déjà présente les années précédentes, se trouve accentuée dans le budget 2002.

Je ne mets pas en cause la nécessité de réaliser des études prospectives avant de mettre en œuvre tout projet urbain. Mais il ne faudrait pas que celles-ci prennent le pas sur les réalisations concrètes.

Le programme de recrutement de 10 000 adultes-relais d'ici 2004 m'apparaît également contestable. Les missions qui leur sont imparties demeurent effectivement vagues et peuvent faire douter de leur réelle utilité. La circulaire d'avril 2000 énumère à leur sujet des objectifs aussi imprécis que « contribuer à l'amélioration du cadre de vie » ou encore « renforcer la vie associative de quartiers ».

Présenté comme une mesure de consolidation du lien social, le programme adultes-relais s'apparente plus à un dispositif de lutte contre le chômage. Or il n'est accompagné d'aucune mesure de formation complémentaire qui permettrait de faciliter l'accès à un emploi futur. La question de leur pérennisation se posera donc immanquablement.

Vous l'avez compris, monsieur le ministre, je ne partage pas certaines orientations de votre politique.

Je n'ai pas la même attitude envers les priorités définies lors de la conférence interministérielle de la ville, tenue le 1^{er} octobre dernier. En effet, la lutte contre les cités dortoirs, l'aide aux copropriétés en difficulté, l'amélioration des dessertes dans certains quartiers sont les éléments d'un programme ambitieux auquel je ne peux que souscrire.

Malheureusement, il ne semble pas que les moyens de sa réalisation aient été totalement inscrits dans votre budget pour 2002. J'en veux pour preuve les subventions d'investissement accordées par l'Etat au fonds interministériel des villes, qui affichent une baisse de 26 %. C'est pourtant ce fonds qui alimente les actions en faveur de la jeunesse, de la modernisation des services publics ou encore de la prévention de la délinquance dans les quartiers en difficulté.

Il existe donc un décalage entre vos intentions, louables, et leur traduction budgétaire. Peut-être pourriez-vous nous fournir des éclaircissements à ce sujet, monsieur le ministre ?

Je terminerai mon propos par un constat, pour le moins préoccupant : il apparaît, en effet, que, au fur et à mesure que l'Etat prévoit des interventions dans les quartiers, il se désengage financièrement et sollicite toujours plus les acteurs locaux. Ainsi, pour la seule année 2000, 47 % du financement des services publics et 49 % de celui de l'habitat ont été à la charge des collectivités.

Si je prends l'exemple du contrat de ville de la moyenne vallée de l'Arve, qui concerne sept communes totalisant 60 000 habitants et des quartiers cumulant difficultés urbaines et sociales, je ne peux que constater le faible engagement de l'Etat : 5,5 millions de francs pour des projets représentant 350 millions.

En comparaison, le contrat de ville voisin, celui de l'agglomération annemassienne, pour une population équivalente, fait l'objet d'une aide de l'Etat de 9,1 millions de francs pour un coût total de 226 millions de francs. Les communes de la vallée de l'Arve sont ainsi mises à contribution plus fortement que d'autres, alors que la situation sur le terrain devient particulièrement inquiétante.

Un point étape du diagnostic local de sécurité réalisé pour le SIVU fait état, en effet, d'une augmentation de la délinquance de l'ordre de 21 % entre 1999 et 2000. Pour 2001, cette hausse est estimée à 32 % et elle avoisine 90% si on considère la période 1997-2001 !

Le taux de criminalité enregistré en 2001 pour la seule brigade de Cluses est comparable à celui de la commune de Vaux-en-Velin.

Enfin, le tribunal de grande instance de Bonneville a été saisi, en 1999, de plus de 11 000 plaintes, ce qui en fait l'un des principaux de France. Mais seulement une plainte sur six a donné lieu à des poursuites.

Confrontées à cette situation sans précédent, qui alarme, à juste titre, leurs habitants, les communes se sentent démunies et délaissées.

Vous comprendrez dès lors, monsieur le ministre, ma déception face à un projet de budget qui ne permet pas à l'Etat de représenter, pour les élus locaux, le partenaire qu'ils sont en droit d'attendre.

M. Pierre Cardo. Très bien !

M. Yves Durand. C'est outrancier !

Mme la présidente. La parole est à M. Patrick Rimbart.

M. Patrick Rimbart. Madame la présidente, monsieur le ministre, chers collègues, ce budget de la ville est le dernier de cette législature. L'heure est donc venue de dresser un bilan et de tracer des perspectives.

Pour ce qui est du bilan, nous pouvons affirmer aujourd'hui qu'il est positif en termes de moyens, qu'il s'agisse de ceux de votre ministère ou de ceux que vous avez su mobiliser dans les autres ministères au travers des politiques contractuelles de la ville. Au-delà des moyens financiers, vous avez également su faire franchir à la politique de la ville un palier qualitatif.

Ainsi, avec les nouveaux contrats de ville nous sommes passés d'une logique de guichet à une logique de projet. Désormais l'Etat et les collectivités travaillent ensemble dans le cadre de leurs compétences. Même s'il reste beaucoup à faire, la direction est donnée, les perspectives sont tracées.

Par ailleurs, les grands projets de ville ont apporté une nouvelle ambition à votre politique. Là encore, le bilan ouvre une perspective : renouveler la ville en construisant de véritables projets urbains. Le dernier CIV illustre bien ce changement d'échelle que vous avez su impulser. Une fois de plus, votre budget améliore la boîte à outils et permet de construire des projets sociaux et urbains, bref des projets de ville au service de leurs habitants.

Je dois toutefois formuler deux remarques dont la première porte sur les projets de démolition-reconstruction.

Si les démolitions ne posent pas de problème quand les logements sont vacants, il en va différemment quand ceux-ci, malgré leur état, sont occupés. La plupart du temps, il faut donc en construire ailleurs et différemment,

pour permettre une réelle diversification. Ainsi la destruction d'une tour ou d'une barre de cent logements nécessite la construction de cinq collectifs de vingt logements, dans le diffus. Cette règle, qui n'est pas un dogme, est simple, mais sa mise en œuvre est complexe car elle se heurte à bien des obstacles : recherche de foncier, coût élevé de celui-ci, accompagnement social.

La loi SRU dont on a beaucoup parlé ce soir peut être une solution à ce problème en obligeant les communes à être solidaires, mais elle permettra seulement de répondre à des besoins aujourd'hui insatisfaits sans résoudre au fond les difficultés dont je parle. Le problème du foncier – son portage, son financement – me semble être une faille dans les outils mis à la disposition de vos ambitions que je partage.

Ma deuxième remarque porte sur la vie quotidienne des grands projets de ville.

Le temps du projet urbain est long. Lorsqu'il est élaboré en concertation avec les habitants, il fait naître des espoirs et des craintes et ressortir les problèmes quotidiens. En tout état de cause, la crédibilité des grands projets de ville et l'adhésion des habitants nécessitent une mobilisation encore plus forte du secteur public, des bailleurs sociaux et des collectivités. Il me semble nécessaire de mieux prendre en compte cet aspect spécifique du projet urbain et de le traiter en tant que tel.

L'instauration d'un contrat de ville élaboré en faveur de l'ensemble des quartiers prioritaires me semble aller dans la bonne direction, car il s'inscrit dans une logique de projet. Néanmoins il n'est peut-être pas tout à fait adapté aux grands projets de ville.

Pour conclure, monsieur le ministre, je tiens à vous remercier d'avoir développé la culture de projet pour le secteur public, au service des habitants les plus défavorisés et même de tous les habitants. Il faudra en tirer les conclusions, notamment par rapport à l'ensemble des remarques qui ont été formulées, ici ou ailleurs, sur les problèmes que pose la mise en œuvre des projets, en passant à une nouvelle étape de la décentralisation.

Vous avez démontré que cela était possible en décentralisant vos crédits et en mettant en avant votre volonté d'être au service du public là où il est. Vous avez aussi permis aux élus locaux de montrer qu'ils sont également capables de gérer, d'avoir des projets et de servir l'intérêt général. Cette nouvelle décentralisation est donc nécessaire. Si c'est un dégât collatéral de votre politique qui est, par ailleurs, excellente, ce sera une bonne chose. Bien entendu, la déconcentration des services publics en sera une autre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Monsieur le ministre, j'ai entendu dire ce soir que la politique de la ville était une collection d'actions disparates que la gauche et vous-même meniez de manière discontinue depuis quelques années. Or je suis au contraire frappé par la continuité, assez étonnante sur vingt ans, qu'elle traduit. Du rapport Bonnemaïson au budget que vous nous présentez aujourd'hui, elle est évidente et il faut avoir l'esprit un peu fermé pour ne pas s'en rendre compte...

M. Jean-Pierre Blazy. Cela arrive ! *(Sourires.)*

M. Jacques Guyard. ... surtout quand on y participe de manière régulière.

En effet, je ne ferai pas l'injure à nos collègues de l'opposition de dire qu'ils n'y participent pas parce que, quand un maire est sur le terrain, il fait le travail et il utilise les moyens de la politique que vous leur proposez.

M. Jean-Claude Mignon. On en revient toujours aux maires.

M. Jacques Guyard. En outre, la réflexion a toujours été forte dans le travail que vous avez conduit. Nommé en 1998, j'ai participé, comme nombre d'entre nous, à la majorité des réunions que vous avez organisées en 1999. Elles ont permis de dresser le bilan des dix-sept années précédentes et fondé le travail qui a été réalisé en 2000 et 2001. Je cite les cas de Montpellier en matière de prévention et de sécurité, où l'on a construit, à la suite du séminaire de Villepinte, le schéma des contrats locaux de sécurité de Tours avec le développement de l'éducation dans la ville, sujet qui, comme Yves Durand, me passionne beaucoup, ce qui a permis d'avancer dans un domaine où l'administration avait une tendance marquée à se séparer du reste de l'action publique ; de Nantes, pour les zones franches et la revitalisation économique ; de Vaulx-en-Velin pour le renouvellement urbain, domaine dans lequel la réflexion a aussi bien avancé.

M. Jean-Claude Mignon. Et dans la ville nouvelle d'Evry ?

M. Jacques Guyard. Tout cela a abouti à 245 contrats de ville. Après le conseil interministériel du 14 décembre 1999, il y a eu une continuité remarquable.

M. Jean-Claude Mignon. Parlez-nous d'Evry, monsieur Guyard, ce serait intéressant !

M. Jacques Guyard. Oui, comme à Melun ou ailleurs ! On peut évidemment se poser la question de savoir si nous avançons et j'entends souvent des réflexions sur le retard et sur la lenteur des processus. Je les partage, car nous sommes tous impatientes. Nous souhaitons tous aller plus vite et nous râtons tous contre les lenteurs de l'administration et contre les difficultés à coordonner. Cependant cela fait partie de la vie.

L'essentiel de votre tâche, monsieur le ministre, devrait donc être de passer une grande partie de votre temps à dire à tous les cadres de l'administration, rassemblés autour du préfet qui est le personnage clé dans cette affaire, qu'il faut aller vite, s'engager, discuter avec la volonté de conclure. Il s'agit d'une exigence politique absolue.

L'un des orateurs a souligné que l'organisation actuelle des services de l'Etat n'était pas très adaptée à une telle action. Il est vrai que, dans les départements, on manque de cadres de terrain compétents, qui aient le temps et les moyens de participer aux concertations locales. Toutefois, cela se fait tout de même, monsieur Cardo. Le travail que doivent accomplir de plus en plus souvent les préfets pousse l'administration départementale à changer, même si l'évolution n'est pas assez rapide. Ainsi l'habitant est de plus en plus au centre de l'action, aussi bien des élus locaux que de l'administration d'Etat ou de l'administration départementale.

En ce qui concerne la place donnée aux associations, je partage les remarques formulées sur le retard dans le versement des subventions. Il faut que l'Etat accepte, comme le font les mairies, de verser des avances sur subvention pour l'année suivante afin que la continuité dans l'action soit assurée.

La mise en place des adultes-relais a placé l'habitant au centre de l'action. L'importante réforme que nous avons mise en œuvre avec les conseils de quartier permet désormais aux habitants de s'associer, dans les quartiers, à

l'action de la mairie et d'être au courant des discussions qui ont lieu avec le département, la région ou l'Etat. Les dossiers avançant toujours trop lentement aux yeux des personnes concernées, l'information est indispensable pour éviter l'usure rapide des mesures prises.

Les moyens doivent être au rendez-vous car, même s'ils ne sont pas l'essentiel, la réflexion n'avance pas vite quand ils manquent. Tel est bien le cas et tout le monde a souligné le triplement de votre ministère. Pour souligner l'importance de l'effort public global, j'ai retenu trois chiffres : plus de 4 milliards d'euros en 2000, plus de 5 milliards d'euros en 2001, plus de 6 milliards d'euros en 2002. C'est un rythme de progression dont beaucoup de vos collègues rêvaient.

Cela étant, l'objectif primordial en la matière est de refonder le pacte républicain qui, pour la plupart des habitants, en particulier les jeunes de nos quartiers, soit est effacé, soit parfois n'a jamais été connu. Il n'existe pas davantage, pour un certain nombre d'entre eux, que l'identité nationale ou locale. Sans doute, comme la plupart d'entre vous, j'avais apprécié, après la victoire de l'équipe de France dans la Coupe du monde, ce moment de communion formidable autour de l'idée de patrie. J'ai également été heureux d'entendre le Premier ministre parler de patriotisme économique. En effet, on ne saurait avoir de valeurs communes qui ne seraient pas enracinées dans quelque chose de charnel. Il importe donc que l'action menée par les pouvoirs publics s'enracine aussi dans cette histoire charnelle du pays, même pour ceux qui y arrivent, vous le savez bien vous-même, monsieur le ministre.

De ce point de vue, l'action sociale n'est qu'un moyen et s'il est une faiblesse dans notre démarche de politique urbaine, elle réside dans l'autonomie de l'action sociale par rapport au reste. Or elle n'a de véritable sens que par l'intégration à la collectivité publique, à la ville, à la nation, au groupe social, qu'elle permet. Elle est l'un des moyens d'éviter l'enfermement dans le quartier, car on sait bien que les jeunes ont tendance à vouloir leurs ghettos parce qu'ils y ont leur identité.

C'est également ainsi que l'on peut rendre lisible l'autorité institutionnelle. A cet égard, j'ai entendu dire à plusieurs reprises que le maire était le mieux placé pour tout coordonner. Cela ne me semble pas tout à fait exact. Il est préférable de souligner que les mieux placés pour coordonner sont le maire, le préfet et les services de l'Etat. Sans la présence de ce dernier, en effet, la collectivité nationale ne s'exprime pas et la population n'a pas de repères évidents.

Les résistances sont terribles. Je pense à la lenteur, car tout paraît toujours trop lent, d'autant que le temps des jeunes n'est pas celui de nos institutions, ainsi qu'aux intérêts personnels car ils sont souvent contradictoires avec l'intérêt général. Quelqu'un a souligné, ce soir que la mixité sociale ne se décrétait pas. Nous avons tous essayé de proposer des appartements dans des quartiers en difficulté à des gens qui les ont refusés, et on peut les comprendre, car cela n'est pas facile. De même, certains parents fuient les écoles des quartiers les plus en difficulté, et on ne peut pas le leur reprocher.

La seule solution est alors d'améliorer l'offre. Pour cela, les contrats éducatifs locaux sont utiles. Et Yves Durand a montré combien il était important d'offrir dans les collèges des quartiers en difficulté des sections d'excellence, qui retiennent les meilleurs professeurs car ils y prennent plaisir. En effet, autant je crois à l'utilité des primes pour retenir les gens et les activités dans les quartiers les plus

en difficulté, autant je crois qu'ils n'y restent que quand ils prennent plaisir à ce qu'ils font, car prendre plaisir à ce qu'on fait implique qu'on se réalise.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que je voulais formuler sur ce budget. Il contient les moyens de la volonté que vous incarnez, et il permet à notre pays d'avancer, après cinq années d'action continue. Certes, nous ne pouvons prétendre que nous avons réglé les problèmes de la ville, mais je me dis que nous serions dans une situation autrement dramatique si nous n'avions pas réalisé ce qui a été fait depuis quatre ans et demi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué à la ville.

M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville. Madame la présidente, mesdames, messieurs les députés, permettez-moi d'abord de remercier les rapporteurs qui se sont exprimés au cours de ce début de soirée, ainsi que l'ensemble des intervenants.

Cette séance intervient un mois après un important comité interministériel des villes, qui a permis de mettre en relief le bilan du Gouvernement et de prolonger ses efforts pour lutter contre l'exclusion urbaine.

Comme le notent les rapporteurs, la politique de la ville a en effet changé de dimension depuis 1998. Pour reprendre les mots de Marc-Philippe Daubresse, « nul observateur de bonne foi ne pourrait valablement reprocher au Gouvernement et à sa majorité d'avoir ignoré les problèmes de la ville, d'en avoir méconnu l'étendue et la gravité ou de s'être refusés à mobiliser des moyens à la hauteur des enjeux ».

M. Jean-Pierre Blazy. Excellente citation !

M. le ministre délégué à la ville. Rappelons simplement que le CIV du 30 juin 1998 a recentré cette politique sur les priorités que sont l'emploi, la sécurité et l'éducation. Le CIV du 2 décembre 1998 en a élargi le cadre en l'inscrivant dans les contrats de Plan, en lui conférant une dimension intercommunale, et en ralliant de nouveaux partenaires, en particulier les départements. Ce CIV s'est également attaché à simplifier des procédures de financement trop lourdes pour les collectivités locales et les associations de quartier.

Les 247 nouveaux contrats de ville 2000-2006 ont été dotés par l'Etat de 2,4 milliard d'euros alors que le IX^e Plan n'avait engagé l'Etat qu'à hauteur de 1,8 milliard d'euros. Le budget de mon ministère est ainsi passé de 115,10 millions d'euros – dépenses ordinaires et crédits de paiement confondus – en 1998 à 372, 20 millions d'euros pour la loi de finances de 2002 soumise au Parlement, soit 223 % d'augmentation, plus qu'un triplement.

J'ai d'abord donné priorité à une remise à niveau des moyens des contrats de ville dans les budgets 1999 et 2000. La quasi-totalité des contributions éparpillées des différents ministères a également été regroupée sur mon budget ; la nomenclature budgétaire a été simplifiée, et la mise à disposition des crédits au niveau local accélérée.

Le CIV du 14 décembre 1999 a permis de franchir un nouveau palier important, au-delà des interventions traditionnelles de la politique de la ville, en engageant un vaste programme de renouvellement urbain centré autour de cinquante grands projets de ville et de trente opérations de renouvellement urbain.

Ce programme a été doté de 763 millions d'euros, soit 5 milliards de francs, de crédits budgétaires sur la période 2001-2002 et de prêts de la Caisse des dépôts dont la bonification permet de bénéficier de taux à 3 %. Il a été complété par la création d'un Fonds de renouvellement

urbain, doté de 458 millions d'euros, soit 3 milliards de francs, alimenté par les fonds propres de la Caisse des dépôts et consignations.

En plus du renouvellement urbain, deux autres priorités nouvelles en faveur de la revitalisation économique et de la médiation ont été décidées lors de ce même CIV pour compléter les efforts menés dans le cadre des contrats de ville.

La revitalisation économique tout d'abord.

Un fonds de revitalisation économique a été créé par la loi SRU et doté de 500 millions de francs pour soutenir le tissu commercial existant et inciter à la création ou l'installation de nouvelles activités dans des quartiers souvent conçus comme des cités-dortoirs. Cette priorité à la revitalisation économique se veut aussi un signal de retour à la société du travail, que viendront relayer les efforts des 150 équipes emploi-insertion en cours d'installation dans les quartiers pour favoriser le retour à l'emploi de ceux qui en sont le plus éloignés.

Tout à l'heure, il a été fait remarquer que la reprise économique ne franchissait pas la limite des quartiers populaires. C'était vrai mais, depuis deux ans, heureusement, la situation s'est améliorée. En effet, nous avons assisté chaque année à une baisse de 15 % du nombre de chômeurs dans ces quartiers, ce qui correspond à une diminution de 25 % du taux de chômage.

La deuxième priorité nouvelle est le développement de la médiation et de la présence humaine. C'est l'objet principal du programme de recrutement en trois ans de 10 000 adultes-relais destinés à renforcer le travail de lien social et la médiation des conflits de la vie quotidienne. L'intervention tardive en fin d'année de ce projet n'a pas permis de l'engager dès le début 2000, les crédits nécessaires ayant été votés en loi de finances rectificatives en juillet 2000.

La mise en œuvre de ce programme n'a donc concerné que les derniers mois de l'année 2000 et surtout l'année 2001. A ce jour, 1 100 recrutements sont effectifs, et la montée en puissance du programme s'effectue à présent rapidement.

Il vous est proposé dans l'article 72 du présent projet de loi de finances de lever l'obstacle important que constitue pour les collectivités locales et leurs établissements publics l'impossibilité de créer de tels emplois. Cette ouverture permettra de donner toute sa dimension aux décisions prises lors du conseil de sécurité intérieure du 30 janvier 2001 de recruter 4 000 adultes-relais pour les contrats locaux de sécurité, ainsi qu'aux décisions prises en liaison avec le ministre de l'éducation nationale de créer 1 000 postes dans le cadre de la lutte contre la violence à l'école, et avec le ministère du logement, de mettre en place 1 500 adultes-relais dans les HLM.

Au-delà de ce seul programme, j'ai fortement encouragé le développement des différentes formes de médiation, à travers par exemple les 300 nouveaux délégués du médiateur de la République décidés lors de ce CIV, et qui sont en cours d'installation dans les quartiers. Le déploiement de 15 000 emplois-jeunes dans les quartiers a largement contribué à cette émergence de la médiation sociale, ce qui justifie l'aide particulière que nous accordons à leur pérennisation.

Je crois en effet que le développement de la médiation sociale constitue une véritable « 3^e voie » pour lutter contre l'insécurité, entre la prévention et la répression. Elle permet en effet à la fois d'intervenir très tôt, pour éviter que les conflits ne s'enveniment, et d'intervenir de manière systématique, pour éviter que les premiers actes

de délinquance ne restent sans réponse. Des résultats encourageants valident cette approche nouvelle, comme à Vénissieux avec son office de la tranquillité publique.

Ce besoin fort de médiation conduit également à faire évoluer les formes traditionnelles d'intervention sociale, ce qui justifie d'autant plus le chantier ouvert par mon ministère sur la professionnalisation et la pérennisation des nouveaux métiers de la ville. Les décisions du CIV de 1999, dont la mise en œuvre a été amorcée en 2000, se sont traduites pleinement dans la loi de finances 2001, qui a connu une augmentation sans précédent de 70 % en dépenses ordinaires et en crédits de paiement. Cette augmentation a concerné l'ensemble des lignes budgétaires d'intervention, fonctionnement et investissement, de mon ministère.

Je crois pouvoir dire que ces nouveaux outils et les moyens supplémentaires de la politique de la ville ont été bien accueillis sur le terrain. Ils correspondaient à une attente forte des acteurs de « changer de braquet », et ils s'inscrivaient en même temps dans la continuité nécessaire à cette politique. De nombreuses réussites commencent à se faire jour, ce qui constitue un encouragement à continuer. J'étais, par exemple, en début de semaine à Tourcoing, et une habitante de longue date du quartier a pu me dire qu'elle se sentait pousser des ailes depuis dix-huit mois. Il a fallu en effet dix-huit mois pour changer la réalité du quotidien du quartier de la Bourgogne à Tourcoing.

C'est la raison pour laquelle le comité interministériel des villes du 1^{er} octobre a décidé de prolonger les efforts déjà accomplis dans trois directions.

Il faut, tout d'abord, en finir avec les cités-dortoirs. Il s'agit d'élargir à 40 sites supplémentaires les crédits exceptionnels de renouvellement urbain, d'accélérer le rythme de démolition de logements sociaux obsolètes – jusqu'à 30 000 par an dans les années qui viennent – d'intensifier les efforts de remise à niveau du bâti et de construction d'une nouvelle offre de logements sociaux dans le cadre de la loi SRU. Il s'agit aussi d'apporter des aides au traitement des copropriétés en difficulté ou encore de lancer de grands travaux de desserte de certains quartiers et de réduction des coupures urbaines qui les maintiennent en marge des agglomérations.

Patrick Braouezec a souligné que la politique de la ville ne se réduisait pas à l'urbain ou au bâti. Je l'ai dit dans mon propos liminaire et cela a été une caractéristique du premier CIV présidé par M. Lionel Jospin, nous avons voulu dès le départ insister sur l'emploi, la sécurité et l'éducation.

Il n'en est pas moins vrai qu'une partie des logements les plus obsolètes ne trouvent plus preneurs ou sont acceptés par des personnes qui sont plus assignées à résidence que locataires à part entière. C'est pourquoi le Gouvernement a souhaité, dans le cadre de l'intercommunalité, de l'agglomération, de la loi SRU et de la nouvelle politique de la ville, donner la possibilité aux collectivités locales à la fois d'intervenir sur le quotidien et de s'impliquer d'une manière nouvelle pour permettre la réalisation dans de bonnes conditions de logements sociaux. Cela était devenu indispensable, vous êtes bien placés pour le savoir, mesdames et messieurs les parlementaires. Vous aviez beau voter, année après année, des crédits pour permettre la construction de logements sociaux, vous constatiez, année après année, que ces crédits n'étaient pas consommés. Les villes qui avaient déjà beaucoup de logements sociaux hésitaient à en construire plus, compte tenu du coût de fonctionnement que cela représente.

Quant aux villes qui n'en avaient pas, ne se précipitaient pas, elles c'est le moins que l'on puisse dire, pour réclamer des crédits pour en construire.

Il faut ensuite – c'est la deuxième direction – améliorer la qualité de vie dans des villes apaisées.

Les organismes HLM bénéficieront d'un milliard de plus pour améliorer l'environnement des quartiers, tandis que la présence humaine sera renforcée par des gardiens d'immeuble ainsi que des adultes-relais financés à 80 % par le ministère de la ville, dans les collectivités locales, les écoles et les HLM. Les professionnels de santé seront également aidés dans leurs projets de sécurisation ou de regroupement. Ils sont indispensables à la vie dans nos quartiers populaires, compte tenu de l'état sanitaire de la population qui y vit.

Enfin, il faut donner toutes leurs chances aux jeunes.

Le Gouvernement accordera une aide pour la réfection des écoles dans les communes pauvres et aidera à l'émergence de projets éducatifs impliquant école, parents, associations et ville pour favoriser la réussite scolaire et sociale des enfants.

M. Michel Vaxès, M. Jacques Guyard et M. Yves Durand ont insisté sur l'importance de l'éducation en la matière. Une école de qualité est, avec la sécurité, un élément essentiel pour éviter l'exode de population dans ces quartiers, c'est-à-dire pour éviter que celles et ceux qui retrouvent un emploi, et qui parviennent à se reconstruire sur le plan humain n'aient qu'une idée en tête, dès qu'ils retrouvent quelques marges de manœuvre financière : quitter ces quartiers pour offrir à eux-mêmes et à leurs enfants un environnement plus sûr et des écoles de plus grande qualité.

Le développement de cellules de veille éducative permettra de mieux prévenir l'échec scolaire – je remercie Jean-Pierre Blazy en particulier du travail qu'il fait en ce domaine – tandis que les efforts d'insertion seront intensifiés, notamment par le renforcement du programme TRACE. Le Gouvernement aidera également la création de nouveaux lieux d'accueil des jeunes, notamment en soirée. Leurs initiatives, par exemple pour créer des entreprises ou mettre en œuvre des projets culturels, seront encouragées et la mobilité des jeunes sera accrue, pour leur permettre de découvrir d'autres villes ou d'autres pays.

M. Pierre Cardo. On croirait entendre M. Madelin.

M. le ministre délégué à la ville. En cette année du centenaire de la loi de 1901, le CIV a également souhaité apporter un soutien renforcé aux 15 000 associations et à leurs bénévoles qui œuvrent dans les quartiers. M. Michel Pajon est intervenu longuement sur le sujet. Croyez, monsieur le rapporteur, qu'améliorer leur situation est pour le Gouvernement un souci constant.

Ces différentes mesures du dernier CIV mobiliseront des moyens nouveaux, principalement, pour ce qui concerne l'Etat, sur les budgets des ministères de la ville, du logement de l'équipement et des transports, dont une partie dès 2002. J'insiste sur ce point. M. Pierre Bourguignon l'a également fait remarquer dans son propos.

Le projet de budget ville pour 2002 enregistre une nouvelle progression destinée à consolider et accompagner la montée en puissance de ces différents programmes. Ainsi, par rapport à l'année 2001, le budget 2002 qui vous est soumis est en augmentation globale de 15 %, en dépenses ordinaires et en autorisations de paiement, ou de 1,5 %, en dépenses ordinaires et en crédits de paiement, selon les modes de calcul. En volume, le budget du ministère dépasse 530 millions d'euros. Au total, le bud-

get augmentera de près de 21 millions d'euros en dépenses ordinaires et de près de 52 millions d'euros en autorisations de programme.

Les principales orientations de ce budget peuvent se résumer de la manière suivante.

L'augmentation des crédits de fonctionnement pour 2002 permettra, tout en maintenant l'effort des exercices précédents, d'intensifier notamment les actions menées dans le cadre des grands projets de ville et de prendre en compte le démarrage des nouvelles actions issues du CIV du 1^{er} octobre. On peut citer, par exemple, le renforcement des contrats éducatifs locaux et des cellules de veille éducative, qui vient en complément des moyens supplémentaires accordés aux contrats locaux de sécurité cette année, ou encore la mise en place des bourses de mobilité pour les jeunes.

Pour l'investissement, l'augmentation significative des moyens d'engagement, à hauteur de 30 %, permettra de répondre à la montée en puissance du programme national de renouvellement urbain et à son extension récente.

Il convient de souligner que les moyens de paiements, même s'ils présentent une légère diminution pour l'exercice 2002, permettront de répondre largement aux besoins, compte tenu des reliquats correspondants aux exercices antérieurs, avec notamment la budgétisation du fonds d'aménagement de la région Ile-de-France – le FARIF – et le transfert sur mon budget des crédits correspondants.

Vous aurez noté que, dans un souci d'économie, les moyens de fonctionnement propres à la DIV, nouvel article 37-60-10, qui étaient restés stables depuis trois ans, sont en légère réduction pour 2002.

La quasi-totalité des crédits est donc destinée à des actions de terrain et déconcentrée à plus de 90 % aux préfets.

C'est ce qui explique que ce budget soit le plus modeste de l'Etat, monsieur Meylan. Il ne supporte aucune charge de personnels. Calculez ce que représentent en charges directes tous ceux qui sont mis à la disposition de la population, des associations et des collectivités locales. Faites la comparaison en argent directement injecté pour le bien-être des habitants de notre pays et de nos quartiers populaires et vous verrez que ce petit budget prend alors une dimension tout à fait différente.

M. Pierre Cardo. On peut faire le même raisonnement pour le budget de l'éducation nationale.

M. le ministre délégué à la ville. Sur les lignes d'intervention en fonctionnement des contrats de ville, le taux de consommation reste très élevé – chapitre 46-60-10, FIV – et, pour l'année 2001, je constate une nette amélioration sur le chapitre 37-82-10, services publics de quartier. Les reports que vous pouvez observer concernent donc essentiellement deux dispositifs nouveaux, les adultes-relais – article 46-60-80 – et le fonds de revitalisation économique – article 46-60-60 – dont la mise en œuvre a pris plus de temps que prévu et qui sont aujourd'hui pleinement opérationnels.

Concernant l'investissement, les informations dont je dispose à ce jour témoignent d'un niveau raisonnable de consommation et même d'un rattrapage des reports accumulés.

La mise en œuvre de ce budget sera encore facilitée cette année par une simplification et un resserrement de la nomenclature, qui fera de mon ministère l'un de ceux présentant le plus de souplesse et la meilleure adaptation à la mise en œuvre de partenariats locaux.

Ces partenariats nécessaires restent difficiles à mobiliser sur le terrain et occasionnent souvent des délais trop longs dans la mise en œuvre des actions. J'en suis conscient.

Michel Pajon et Chantal Robin-Rodrigo ont exprimé des points de vue qui n'étaient pas tout à fait identiques sur ce point, et je partage plutôt l'avis de Chantal Robin-Rodrigo : la mise en place de groupements d'intérêt public dans la plupart des GPV et même dans certains contrats de ville, facilitera la mise en œuvre de cette politique, ainsi que l'émergence de nouveaux professionnels de l'ingénierie sociale et urbaine, qui manquent souvent dans les collectivités locales ou l'Etat. Pour ce qui est des services déconcentrés de l'Etat, le renforcement des missions villes des préfectures est en cours, notamment par la création de délégations inter-services, comme en Seine-Saint-Denis, et des délégués de l'Etat dans les quartiers se mettent en place.

L'effort de simplification des procédures sera également poursuivi, dans la foulée du rapport parlementaire de Jean-Claude Sandrier et pour répondre aux observations formulées dans le rapport de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Par ailleurs, bien que ne figurant pas dans l'examen du budget propre du ministère de la ville, des dispositions importantes sont présentées dans le projet de loi de finances pour 2002 à la fois pour proroger de manière dégressive le système des zones franches urbaines et pour mettre en place le nouveau régime dans les 416 zones de redynamisation urbaine. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre de la priorité que j'ai donnée à la revitalisation économique des quartiers.

Je précise enfin pour l'information de la représentation nationale que l'effort public global en faveur de la politique de la ville récapitulé dans le « jaune », qui vous est parvenu, comme l'a fait remarquer Pierre Bourguignon, dans des délais conformes à vos souhaits, dépassera 6 milliards d'euros en 2002. Outre l'effort supplémentaire de rigueur réalisé dans la collecte des données, sa présentation regroupant les grands axes d'action de la politique de la ville en facilite sans doute la lecture. Elle s'inscrit dans l'ambitieuse réforme de la procédure budgétaire entamée à l'initiative du Parlement.

Il faut bien sûr que cet effort budgétaire sans précédent s'accompagne d'un renforcement des procédures de contrôle, de gestion et d'évaluation.

La délégation interministérielle à la ville s'est ainsi attachée à mettre en place des outils permettant d'apprécier de façon plus précise l'évolution de la dépense, notamment au plan local.

Un renforcement des procédures d'évaluation a également été demandé, dans le cadre des contrats de plan pour le point d'étape de 2003. On s'y emploie dès à présent à travers le travail du nouveau comité scientifique national de la politique de la ville que j'ai installé le 3 juillet dernier. Ce comité réunit des élus et des experts et aura la charge de coordonner cet effort.

Mesdames et messieurs les députés, la mobilisation générale décrétée par le Gouvernement pour reconstruire des villes plus humaines est bien engagée. J'ai bien entendu les remarques des parlementaires de l'opposition, mais nous sommes à la veille d'une année électorale... Je ne pouvais donc m'attendre de leur part à des appréciations excessivement positives,...

M. Pierre Cardo. Allons !

M. le ministre délégué à la ville. ... même si, je l'ai constaté, nombre de députés maires notamment ont appris à gérer un comportement schizophrénique, tout à

la fois critique à l'Assemblée nationale et nettement plus positif sur le terrain. Certains d'entre eux savent aussi gérer leur silence pour éviter, après s'être félicités dans la presse locale de l'instauration des GPV, de se retrouver par trop en contradiction en tenant des propos analogues à l'Assemblée nationale... Mais la nature humaine et quelquefois la politique ont leurs règles.

M. Pierre Cardo. On peut être contre les règles tout en espérant gagner le gros lot !

M. le ministre délégué à la ville. Des partenaires nouveaux s'impliquent, comme certains conseils généraux, ou plus récemment, et de manière très symbolique les partenaires du 1 % logement, qui ont proposé d'apporter leur contribution à la politique de renouvellement urbain. La plupart des élus locaux sont aujourd'hui convaincus de la nécessité de s'impliquer dans cette politique ; la loi SRU achèvera de convaincre les plus réticents de la nécessité de participer à l'effort de mixité sociale nécessaire à la sauvegarde du pacte républicain dans nos villes et nos agglomérations.

Je crois aussi qu'il faudra, à l'avenir, se résoudre à réformer en profondeur les finances locales pour permettre aux communes concernées, souvent les plus pauvres, de disposer des moyens nécessaires pour offrir à leurs habitants l'égalité devant le service public et le cadre de vie qu'ils méritent. Je sais que Pierre Bourguignon est très actif sur ce dossier.

La progression, depuis trois ans, de 80 % de la dotation de solidarité urbaine est une première avancée majeure, de même que les subventions exceptionnelles accordées sur le chapitre 46-60-40 aux communes pauvres impliquées dans des investissements au titre des GPV, mais ces réponses restent à compléter.

M. Pierre Cardo. Un petit peu !

M. le ministre délégué à la ville. Beaucoup !

Le chantier de la réforme des finances locales nous offre la possibilité d'apporter des réponses tout à la fois structurelles et mieux ciblées en matière de péréquation. Car le soutien que l'Etat apporte au titre de la politique de la ville a vocation à mobiliser des moyens exceptionnels pour répondre à des situations exceptionnelles, et non à mettre sous tutelle financière des collectivités exsangues.

Telle est, mesdames, messieurs les députés, ma conception de la politique de la ville. C'est à l'échelle des villes et des agglomérations, j'en suis convaincu, que se mettra en œuvre la solidarité urbaine à laquelle appelle le Gouvernement. A travers ce grand chantier de la ville, ce sont les fondations ébranlées de la République que nous consolidons. L'enjeu est considérable : c'est la sauvegarde de notre modèle original d'intégration, basé sur la citoyenneté et l'égalité des chances.

Le combat n'est pas gagné et les pulsions ségrégationnistes de notre société sont toujours à l'œuvre. Jugez-en : hier, Guy Sorman, idéologue libéral et adjoint au maire de Boulogne-Billancourt, ne prônait-il pas dans une tribune publiée dans *Le Figaro* la délivrance de cartes privées de sécurité pour l'accès à certains lieux comme les aéroports, des commerces, des rues ou même des quartiers ? Aujourd'hui, c'est François Lebel, maire du VIII^e arrondissement de Paris, qui, dans son journal municipal, dénonce les « bandes organisées qui font régner la terreur » dans le parc Monceau, et s'interroge : « Est-il naturel que des jeunes de banlieue viennent au parc Monceau pour jouer au football, alors qu'il existe de vrais terrains plus proches de leur domicile ? ».

A tous ceux qui refusent la mixité sociale,...

M. Pierre Cardo. La mixité sociale, cela ne se limite pas au foot dans le parc Monceau !

M. le ministre délégué à la ville. ... comme l'obligation inscrite dans la loi SRU de mieux répartir le parc de logements HLM, je dis qu'ils préparent le nid d'un véritable apartheid social. Le Gouvernement ne laissera pas s'installer une société urbaine coupée en deux entre ghettos de riches et ghettos de pauvres. Ne serait-ce que pour pouvoir poursuivre cette mission, l'existence d'un ministère de la ville est une bonne chose ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

Mme la présidente. Nous en arrivons aux questions.

La parole est à M. Bernard Birsinger, pour le groupe communiste.

M. Bernard Birsinger. Madame la présidente, monsieur le ministre, chers collègues, la réussite de la politique de la ville passe avant tout par une forte implication des habitants. La ville que nous voulons construire, celle qui permet de bien vivre ensemble, appelle un effort sans précédent pour le développement de la citoyenneté, de la démocratie participative.

Nous ne pourrions relever les défis de la requalification urbaine, pour des villes plus belles, plus solidaires, plus sûres, en nous reposant sur les seuls experts de la ville. Nous avons besoin de l'expertise d'usage de ceux qui y habitent, nous devons croiser l'expertise du haut et l'expertise du bas.

Pour développer cette démarche dans ma propre ville, Bobigny, je sais combien cela exige de temps, de moyens humains au niveau du service public municipal, pour aider à cette participation citoyenne, partager les informations, recueillir puis analyser l'avis de chaque habitant, bref, pour décider avec la population. C'est seulement à ce prix que l'on sera efficace dans l'élaboration et la mise en œuvre de grands projets de ville.

Si l'on approuve cette démarche, comme le laissent supposer les déclarations du Gouvernement comme les vôtres, monsieur le ministre – même si je n'ai encore rien entendu ce soir à ce sujet –, il faut en tirer toutes les conséquences sur le plan financier. Cet effort de démocratie coûte cher ; il faut donc le soutenir. Quels moyens financiers sont prévus pour favoriser cette démocratie participative ? Selon quels critères sont-ils utilisés ?

Permettez-moi de vous faire part de mon expérience balbynienne : nous avons demandé 50 % du coût total de la consultation préparatoire à la mise en place notre GPV. On vous répond que celle-ci ne saurait être financée à la hauteur d'un tiers, en application d'une règle qui voudrait qu'un tiers soit fourni par l'Etat, un tiers par les collectivités et un tiers par les autres partenaires du GPV. Le problème est que cette règle n'a jamais été posée au préalable ! Il semble régner un certain flou dans les critères qui président à l'attribution de ces subventions. Aussi aimerais-je avoir sur ce point des réponses précises.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la ville. Monsieur le député, il est vrai que je n'ai pas trop évoqué la démocratie participative, sachant que nous aurions l'occasion d'en parler. J'ai voulu éviter des interventions trop répétitives.

Vous avez raison d'insister sur ce point : le développement de la démocratie participative est au cœur de la politique de la ville. En effet, comme cette politique vise, bien souvent, à opérer une profonde mutation des territoires qu'elle recouvre, il est difficile d'imaginer que l'on puisse durablement infléchir l'évolution de ces quartiers

sans considérer avant tout que leurs habitants sont les premiers concernés et que leurs points de vue doivent être entendus et leurs aspirations prises en compte.

A cet titre, les crédits spécifiques de la politique de la ville et les crédits de droit commun de certains ministères, notamment celui de la jeunesse et des sports, peuvent être mobilisés dans le cadre des contrats de ville, pour soutenir des projets favorisant le développement de la démocratie locale et la participation des habitants.

Il est certainement difficile d'évaluer l'ensemble des moyens financiers mobilisés en faveur du développement de la démocratie locale : le coût d'une campagne d'information et de consultation des habitants sur un projet d'urbanisme, par exemple, est rarement calculé.

En tout état de cause, les crédits mobilisés par l'Etat en vue du financement des comités consultatifs de quartier et des fonds de participation des habitants, véritables supports de la démocratie locale dans les quartiers prioritaires, peuvent être estimés, au vu des résultats d'une enquête menée en juin dernier auprès des préfetures et du ministère de la jeunesse et des sports, à presque 45 millions pour l'exercice 2000. A cela pourraient s'ajouter les crédits en provenance du FAS, soit près de 35 millions de francs, des collectivités locales – 106 millions de francs – et d'autres financeurs que nous ont signalés les préfetures, lesquels auront apporté 104 millions de francs.

Vous avez, à raison, évoqué la situation de Bobigny dont vous êtes le maire. Je sais que vous avez engagé depuis fin 1998 un projet global de requalification urbaine, sur la base d'un cahier des charges collectif élaboré à partir des réflexions issues des premières assises de la ville. J'ai eu l'occasion de suivre de près cette initiative originale, ne serait-ce que parce que je connais bien le département où se situe cette ville...

M. Pierre Cardo. Et parce que les élections sont pour bientôt !

M. le ministre délégué à la ville. L'année 2001 a été consacrée à l'élaboration du schéma de référence avec l'appui des quatre équipes lauréates regroupées en GIE. Ce schéma de référence doit faire l'objet d'une nouvelle consultation des habitants et des usagers de la ville de décembre à mars 2002. Parallèlement, si nos informations sont exactes, la convention du GPV intercommunal de Pantin, Bobigny et Bondy a été élaborée et doit être signée sous peu. Il reste difficile, notamment en ce qui concerne Bobigny, de différencier les projets relevant de l'ambition de redéveloppement de la commune, des projets de requalification urbaine et sociale.

C'est dans ce contexte, que vous avez sollicité auprès de l'Etat une subvention au titre du GPV pour financer la consultation de fin 2001 ; le préfet du département de la Seine-Saint-Denis a répondu favorablement pour une subvention de 900 000 francs sur un coût initial de 1,8 millions de francs. Cette décision me paraît constituer une aide conséquente à une démarche intéressante qui, je l'espère, devrait ainsi permettre, en tout cas, une consultation des habitants présentant toutes les garanties de qualité.

Mme la présidente. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Emploi et solidarité : III. – Ville. »

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : moins 7 041 620 euros ;

« Titre IV : 28 203 067 euros. »

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : ;

« Crédits de paiement : . »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 228 672 000 euros ;

« Crédits de paiement : 57 168 000 euros. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre III.
(La réduction de crédits du titre III est adoptée.)

Mme la présidente. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

Mme la présidente. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

Mme la présidente. J'appelle l'article 72 rattaché à ce budget.

Article 72

Mme la présidente. « Art. 72. – Il est créé au titre II du livre I^{er} du code du travail un chapitre X ainsi rédigé :

CHAPITRE X

Dispositions diverses relatives au développement social urbain

« Art. L. 12-10-1. – Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, ainsi que leurs établissements publics, les établissements publics locaux d'enseignement, les établissements publics de santé, les offices publics d'habitation à loyer modéré, les offices publics d'aménagement et de construction, les organismes de droit privé à but non lucratif et les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public sont autorisés à recruter par un contrat de travail de droit privé, pour des activités d'adultes-relais, des personnes âgées d'au moins trente ans, sans emploi et résidant en zone urbaine sensible au sens de l'article 42-3 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

« Les activités exercées par les personnes recrutées dans les conditions mentionnées à l'alinéa précédent visent à améliorer, dans les zones urbaines sensibles et les autres territoires prioritaires des contrats de ville, les relations entre les habitants de ces quartiers et les services publics ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.

« Les employeurs mentionnés au premier alinéa bénéficient d'une aide financière de l'Etat.

« Les contrats de travail mentionnés au premier alinéa sont des contrats à durée indéterminée ou à durée déterminée dans la limite d'une durée de trois ans renouvelable une fois. Les collectivités territoriales et les autres personnes morales de droit public mentionnées au premier alinéa, à l'exception des établissements publics à caractère industriel et commercial, ne peuvent conclure que des contrats à durée déterminée dans les conditions mentionnées ci-dessus.

« Un décret précise les conditions d'application du présent article. »

M. Bourguignon, rapporteur spécial, a présenté un amendement, n° 103, ainsi rédigé :

« Au début du troisième alinéa de l'article 72, substituer à la référence : "Art. L. 12-10-1", la référence : "Art. L. 129-4". »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Pierre Bourguignon, *rapporteur spécial, pour la ville*. Cet amendement n'a d'autre objet que de rectifier une erreur de référence : l'article visé est l'article L. 129-4 et non l'article L. 12-10-1.

Mme la présidente. Le Gouvernement ne saurait donc y être défavorable...

M. le ministre délégué à la ville. Justement si, madame la présidente. En effet, cet amendement tend à insérer les dispositions relatives aux emplois d'adultes-relais au chapitre IX du titre II du livre premier du code du travail qui traite des services aux personnes. Une telle insertion serait source d'ambiguïté dans la mesure où les emplois d'adultes-relais ne répondent pas la définition des services aux personnes.

Mme la présidente. Etes-vous sensible à cette objection, monsieur le rapporteur ?

M. Pierre Bourguignon, *rapporteur spécial*. Certes, madame la présidente, à ceci près que le rapporteur spécial n'a guère la possibilité de vérifier cette information, qui ne nous avait pas été donnée au moment où nous avons examiné cette question. Je ne puis donc que croire sur parole le Gouvernement.

Mme la présidente. Cela signifie-t-il que vous retirez votre amendement ?

M. Pierre Bourguignon, *rapporteur spécial*. Oui, madame la présidente. Je veux bien croire le Gouvernement, et je retire l'amendement n° 103.

Mme la présidente. L'amendement n° 103 est retiré.

Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 115 rectifié, ainsi rédigé :

« Au début du troisième alinéa de l'article 72, avant les mots : "Les collectivités territoriales", insérer les mots : "En application d'une convention avec l'Etat". »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la ville. Cet amendement vise à préciser que les adultes-relais sont recrutés sur le fondement de conventions conclues entre l'Etat et les employeurs. Ces conventions permettront de préciser les objectifs d'intérêt général des activités qui seront confiées aux bénéficiaires de ces contrats de travail.

Le dispositif des adultes-relais n'est pas une mesure automatique de type « guichet ». Il doit répondre à un projet précis élaboré sur la base d'un diagnostic des besoins. Aussi est-il indispensable que le dossier de demande d'aides soit assorti d'une convention entre l'Etat et l'employeur précisant en détail le projet.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Bourguignon, *rapporteur spécial*. Cet amendement n'a pas été examiné en commission. Le rapporteur émettra toutefois un avis favorable : le recrutement d'adultes-relais faisant l'objet d'une aide de l'Etat, il est effectivement souhaitable qu'il soit précédé d'une convention conclue entre celui-ci et l'employeur.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 115 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. M. Bourguignon, rapporteur spécial, a présenté un amendement, n° 104, ainsi rédigé :

« Dans le troisième alinéa de l'article 72, après les mots : "sans emploi", insérer les mots : "ou bénéficiant soit d'un contrat emploi-solidarité prévu par l'article L. 322-4-7, soit d'un contrat emploi consolidé prévu par l'article L. 322-4-8-1". »

Sur cet amendement, le Gouvernement a présenté un sous-amendement, n° 113, ainsi rédigé :

« Dans le dernier alinéa de l'amendement n° 104, après les mots : "bénéficiant", insérer les mots : "; sous réserve qu'il soit mis fin à ce contrat". »

La parole est à M. le rapporteur spécial, pour soutenir l'amendement n° 104.

M. Pierre Bourguignon, *rapporteur spécial*. Cet amendement de précision vise à maintenir l'accès à ces postes d'adultes-relais aux titulaires d'un contrat emploi-solidarité ou d'un contrat emploi consolidé.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre, pour donner l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 104 et soutenir le sous-amendement n° 113.

M. le ministre délégué à la ville. Le Gouvernement émet un avis favorable, sous réserve de l'adoption de son sous-amendement n° 113 dont le but est de préciser que la personne recrutée en adulte-relais ne peut cumuler deux contrats de travail aidés.

Mme la présidente. La commission est-elle favorable au sous-amendement n° 113 du Gouvernement ?

M. Pierre Bourguignon, *rapporteur spécial*. La commission n'a pas étudié ce sous-amendement, mais le rapporteur estime qu'il apporte une précision utile.

Mme la présidente. Je mets aux voix le sous-amendement n° 113.

(Le sous-amendement est adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 104, modifié par le sous-amendement n° 113.

(L'amendement, ainsi modifié, est adopté.)

Mme la présidente. M. Bourguignon, rapporteur spécial, a présenté un amendement, n° 105, ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa de l'article 72 par les mots : "ou dans un autre territoire prioritaire des contrats de ville". »

Sur cet amendement, le Gouvernement a présenté un sous-amendement, n° 129, ainsi rédigé :

« Dans le dernier alinéa de l'amendement n° 105, après le mot "ou", insérer les mots : "à titre dérogatoire". »

La parole est à M. le rapporteur spécial, pour soutenir l'amendement n° 105.

M. Pierre Bourguignon, *rapporteur spécial*. Cet amendement vise à maintenir les conditions de résidence actuellement exigées pour accéder aux postes d'adultes-relais en autorisant le recrutement de personnes résidant dans un territoire prioritaire des contrats de ville autre que les zones urbaines sensibles. Précisons que les autres territoires prioritaires des contrats de ville sont déjà visés au quatrième alinéa du présent article et à l'article 88 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains. Il s'agit donc de zones géographiques juridiquement bien définies.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre, pour donner l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 105 et présenter le sous-amendement n° 129.

M. le ministre délégué à la ville. Le Gouvernement donne un avis favorable sur l'amendement n° 105, pour peu que celui-ci soit complété par son sous-amendement

n° 129 dont l'objet est précisément de la mettre en conformité avec l'article 88 de la loi du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, qui définit les autres territoires prioritaires concernés dans les contrats de ville.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur le sous-amendement n° 129 ?

M. Pierre Bourguignon, rapporteur spécial. La commission peut difficilement émettre un avis, n'ayant pas examiné ce sous-amendement ; mais le rapporteur spécial en tout cas estime qu'il apporte une précision utile.

Mme la présidente. Je mets aux voix le sous-amendement n° 129.

(Le sous-amendement est adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 105, modifié par le sous-amendement n° 129.

(L'amendement, ainsi modifié, est adopté.)

Mme la présidente. M. Bourguignon, rapporteur spécial, a présenté un amendement, n° 106, ainsi rédigé :

« I. – Compléter le cinquième alinéa de l'article 72 par la phrase suivante : "Cette aide ne donne lieu à aucune charge fiscale ou parafiscale." »

« II. – Compléter cet article par les deux paragraphes suivants :

« II. – Les pertes de recettes pour les collectivités locales sont compensées par un relèvement à due concurrence de la dotation globale de fonctionnement.

« III. – Les pertes de recettes pour l'Etat sont compensées à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

Sur cet amendement, le Gouvernement a présenté un sous-amendement, n° 130, ainsi rédigé :

« Compléter le dernier alinéa du I de l'amendement n° 106 par les mots : "pour les personnes non assujetties à l'impôt sur les sociétés". »

La parole est à M. le rapporteur spécial, pour soutenir l'amendement n° 106.

M. Pierre Bourguignon, rapporteur spécial. L'article 72 ne prévoyant pas le régime fiscal des aides que l'Etat verse pour l'emploi d'adultes-relais, l'amendement n° 106 tend à combler cette lacune en précisant que ces aides sont exonérées de charges fiscales et parafiscales, comme c'est actuellement le cas pour les aides versées dans le cadre des emplois-jeunes.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre, pour donner l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 106 et pour soutenir le sous-amendement n° 130 ?

M. le ministre délégué à la ville. Le Gouvernement est favorable à l'amendement n° 106, à condition qu'il soit complété par le sous-amendement du Gouvernement, lequel tend à exclure de l'exonération les employeurs assujettis à l'impôt sur les sociétés. Dans le cas contraire, ces employeurs bénéficieraient en effet d'un double avantage fiscal.

Mme la présidente. Vous leveriez donc le gage monsieur le ministre ?

M. le ministre délégué à la ville. Oui, je lève le gage.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur le sous-amendement du Gouvernement ?

M. Pierre Bourguignon, rapporteur spécial. J'ai entendu que M. le ministre levait le gage.

Sur le sous-amendement du Gouvernement, je ne donnerai que l'avis du rapporteur spécial. Si le Gouvernement le souhaite, on peut apporter une telle précision,

mais je tiens à dire que la formulation qu'il propose peut rapidement poser problème car certaines associations, pour partie de leurs activités, sont ou vont être assujetties à l'impôt sur les sociétés. Je reste donc un peu dubitatif, mais je suis prêt à suivre la volonté du Gouvernement.

Mme la présidente. Vous maintenez le sous-amendement, monsieur le ministre ?

M. le ministre délégué à la ville. Oui.

Mme la présidente. Je mets aux voix le sous-amendement n° 130.

(Le sous-amendement est adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 106 modifié par le sous-amendement n° 130, et compte tenu de la suppression du gage.

(L'amendement, ainsi modifié, est adopté.)

Mme la présidente. Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 114, ainsi rédigé :

« Compléter le cinquième alinéa de l'article 72 par la phrase suivante : "Cette aide ne peut être cumulée avec une autre aide de l'Etat à l'emploi". »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la ville. L'aide que l'Etat apporte aux employeurs d'adultes-relais est tout à fait importante. Elle équivaut chaque mois, pour un contrat à temps plein, à 80 % d'un SMIC, charges comprises. Il s'agit ici de rappeler qu'un employeur ne peut cumuler sur un même poste d'autres aides de l'Etat à l'emploi.

Mme la présidente. Quel est l'avis de M. le rapporteur spécial ?

M. Pierre Bourguignon, rapporteur spécial. Cet amendement étend au dispositif prévu pour les adultes-relais les règles de non-cumul applicables aux autres aides de l'Etat à l'emploi. J'y suis donc tout à fait favorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 114.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 116, ainsi rédigé :

« Dans la première phrase de l'avant-dernier alinéa de l'article 72, après le mot : "déterminée", insérer les mots : "en application du 1^o de l'article L. 122-2". »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la ville. Là encore, il s'agit de s'inspirer d'une disposition que vous avez adoptée pour les emplois-jeunes, en exemptant les contrats à durée déterminée du versement de la prime de précarité.

Mme la présidente. L'avis du rapporteur spécial est favorable ?

M. Pierre Bourguignon, rapporteur spécial. Cet amendement apporte une précision juridique utile. J'y suis favorable, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 116.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 117, ainsi rédigé :

« Avant le dernier alinéa de l'article 72, insérer les cinq alinéas suivants :

« Les contrats à durée déterminée conclus en application de l'alinéa précédent comportent une période d'essai d'un mois renouvelable une fois.

« Sans préjudice de l'application du premier alinéa de l'article L. 122-3-8, ils peuvent être rompus à l'expiration de chacune des périodes annuelles de

leur exécution à l'initiative du salarié, moyennant le respect d'un préavis de deux semaines, ou de l'employeur, s'il justifie d'une cause réelle et sérieuse.

« Dans ce dernier cas, les dispositions des articles L. 122-6 et L. 122-14 sont applicables. En outre, l'employeur qui décide de rompre le contrat du salarié pour une cause réelle et sérieuse doit notifier cette rupture par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cette lettre ne peut être expédiée au salarié moins d'un jour franc après la date fixée pour l'entretien préalable prévu à l'article L. 122-14. La date de présentation de la lettre recommandée fixe le point de départ du délai-congé prévu par l'article L. 122-6.

« Le salarié dont le contrat est rompu par son employeur dans les conditions prévues au sixième alinéa bénéficie d'une indemnité calculée sur la base de la rémunération perçue. Le montant retenu pour le calcul de cette indemnité ne saurait cependant excéder celui qui aura été perçu par le salarié au titre des dix-huit derniers mois d'exécution de son contrat de travail. Son taux est identique à celui prévu au deuxième alinéa de l'article L. 122-3-4.

« Par dérogation aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 122-3-8, la méconnaissance par l'employeur des dispositions relatives à la rupture du contrat de travail prévues aux sixième, septième et huitième alinéas ouvre droit pour le salarié à des dommages et intérêts correspondant au préjudice subi. Il en est de même lorsque la rupture du contrat intervient suite au non-respect de la convention mentionnée au premier alinéa ayant entraîné sa dénonciation. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la ville. Cet amendement tend à aligner le régime juridique des contrats de travail des adultes-relais qui peuvent être à durée déterminée sur celui des emplois-jeunes. Il s'agit, d'une part, d'autoriser une période d'essai d'un mois seulement pour ceux des contrats qui seront à durée déterminée de trois ans et, d'autre part, d'offrir aux salariés comme aux employeurs la possibilité de les rompre à chaque échéance annuelle.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission, ou du rapporteur spécial ?

M. Pierre Bourguignon, rapporteur spécial. Du rapporteur spécial, madame la présidente. Cet amendement apporte des précisions utiles sur le régime des contrats adultes-relais qui seront conclus à durée déterminée. J'y suis donc favorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 117.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. M. Bourguignon, rapporteur spécial, a présenté un amendement, n° 107, ainsi rédigé :

« Dans le premier alinéa de l'article 72, après le mot : "décret", insérer les mots : "en Conseil d'Etat". »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Pierre Bourguignon, rapporteur spécial. L'article 72 modifie les règles relatives aux contrats à durée déterminée et pourrait soulever des difficultés juridiques, notamment lorsqu'il s'agira de faire passer dans le nouveau dispositif, des adultes-relais actuellement recrutés sur le fondement de circulaires ministérielles. Il est déjà arrivé que des adultes-relais soient recrutés sur le fondement de circulaires ministérielles qui étaient plus larges que le texte que nous allons adopter. Il serait donc opportun

que le Conseil d'Etat soit saisi du décret d'application de cet article. C'est d'ailleurs une règle que le Gouvernement s'était fixée lui-même puisqu'une circulaire du Premier ministre du 30 janvier 1997 prévoit qu'un projet de loi modifiant le droit du travail doit prévoir un renvoi à un décret en Conseil d'Etat. Le législateur ne fait ici que dire la même chose.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la ville. Je souhaiterais, si cela est possible, monsieur le rapporteur spécial, que cet amendement soit retiré. Vous avez pu constater que le Gouvernement a essayé d'établir un parallèle entre les emplois-jeunes et les adultes-relais, du point de vue de la forme juridique du montage. En ce qui concerne les emplois-jeunes, il était prévu un décret simple. Je souhaiterais qu'il en soit de même pour les adultes-relais.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cardo.

M. Pierre Cardo. Jusqu'ici, nous sommes restés un peu à distance des amendements, mais je voudrais profiter du fait qu'on aborde le dernier d'entre eux pour faire une remarque qui me semble importante. J'ai déjà dit, dans la discussion, que je n'étais pas du tout opposé aux principes exposés sur les adultes-relais. Mais je voudrais souligner une fois de plus une contradiction.

Ici, nous sommes bien dans le droit du travail, dans le droit privé. Je rappelle que dans l'entreprise, on peut renouveler un CDD une fois, pas plus. Je trouve donc un peu hypocrite de considérer que dans certains cas, c'est une disposition favorable à l'individu que celle qui consiste à autoriser le renouvellement d'un contrat à durée déterminée à deux reprises. Car c'est bien ce que l'on fait par le biais d'un contrat de trois ans que l'on peut prétendument interrompre chaque année.

En plus, on peut renouveler le CDD de trois ans. De fait, on peut donc pendant six ans, renouveler ou interrompre chaque année un contrat à durée déterminée, et ce dans le cadre du droit privé ! C'est tout de même un droit exorbitant que nous nous donnons à nous-mêmes. On considère que c'est une chance pour l'insertion ou la réinsertion des individus que d'utiliser cette forme de précarité en ayant la possibilité de jouer sur la durée du contrat, facilité qu'on refuse totalement à l'entreprise. Je voulais juste le faire remarquer une fois de plus.

Mme la présidente. Monsieur le rapporteur spécial, maintenez-vous ou retirez-vous l'amendement ?

M. Pierre Bourguignon, rapporteur spécial. En défendant cet amendement, j'ai dit que je présentais le travail normal du législateur. J'ai écouté avec attention M. le ministre. Il nous dit que le Gouvernement s'est efforcé de calquer les dispositions applicables aux adultes-relais sur celles applicables aux emplois-jeunes, et que pour ceux-ci un décret simple est prévu. A titre personnel, le rapporteur spécial peut se rendre à l'avis du Gouvernement.

Mme la présidente. Vous retirez donc l'amendement ?

M. Pierre Bourguignon, rapporteur spécial. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. L'amendement n° 107 est retiré. Je mets aux voix l'article 72, modifié par les amendements adoptés.

(L'article 72, ainsi modifié, est adopté.)

Mme la présidente. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'emploi et de la solidarité, concernant la ville.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

3

CORSE**Communication relative à la désignation
d'une commission mixte paritaire**

Mme la présidente. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 8 novembre 2001.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la Corse.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cette commission.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

4

**DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI
MODIFIÉ PAR LE SÉNAT**

Mme la présidente. J'ai reçu le 8 novembre 2001, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, relatif à la Corse.

Ce projet de loi, n° 3380, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

5

**ORDRE DU JOUR
DES PROCHAINES SÉANCES**

Mme la présidente. Vendredi 9 novembre 2001, à neuf heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002 (n° 3262) :

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 3320) ;

Affaires étrangères et coopération (nouvelle procédure) :
Affaires étrangères :

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 1 du rapport n° 3320) ;

M. Pierre Brana, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (tome II de l'avis n° 3322) ;

Coopération :

M. Maurice Adevah-Poeuf, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 3 du rapport n° 3320) ;

M. Jean-Yves Gateaud, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (tome III de l'avis n° 3322) ;

Affaires étrangères et coopération :

M. Bernard Cazeneuve, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (tome I de l'avis n° 3323) ;

Relations culturelles internationales et francophonie :

M. Patrick Bloche, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (tome I de l'avis n° 3321) ;

M. Georges Hage, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (tome IV de l'avis n° 3322).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002 (n° 3262) :

Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat :

M. Didier Chouat, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 14 du rapport n° 3320) ;

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (tome VII de l'avis n° 3325).

A vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002 (n° 3262) ;

Communication : lignes 38 et 39 de l'état E ; articles 38 et 47 :

M. Jean-Marie Le Guen, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 10 du rapport n° 3320) ;

M. Didier Mathus, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (tome IV de l'avis n° 3321).

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures cinquante.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

ABONNEMENTS
(TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2001)

ÉDITIONS		TARIF abonnement France et outre-mer		FRANCE participation forfaitaire aux frais d'expédition *		ÉTRANGER participation forfaitaire aux frais d'expédition *	
Codes	Titres	Euros	Francs	Euros	Francs	Euros	Francs
DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :							
03	Compte rendu..... 1 an	19,82	130	37,81	248	89,94	590
33	Questions..... 1 an	19,67	129	25,31	166	49,85	327
83	Table compte rendu.....	9,60	63	3,51	23	11,43	75
93	Table questions.....	9,45	62	2,59	17	7,47	49
DÉBATS DU SÉNAT :							
05	Compte rendu..... 1 an	18,14	119	28,97	190	73,63	483
35	Questions..... 1 an	17,99	118	17,53	115	41,47	272
85	Table compte rendu.....	9,60	63	2,90	19	4,57	30
95	Table questions.....	6,10	40	2,44	16	3,96	26
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :							
07	Série ordinaire..... 1 an	198,49	1 302	141,02	925	307,95	2 020
27	Série budgétaire..... 1 an	46,80	307	4,12	27	8,69	57
DOCUMENTS DU SÉNAT :							
09	Un an.....	190,41	1 249	117,54	771	244,99	1 607
<p>Les DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DÉBATS du SÉNAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 : projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions ; - 27 : projets de lois de finances. <p>Les DOCUMENTS DU SÉNAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.</p>							
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande							
Tout paiement à la commande facilitera son exécution							
Pour expédition par voie aérienne (outre-mer et l'étranger), paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination (*) Décret n° 2000-1130 du 24 novembre 2000							
DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 STANDARD : 01-40-58-75-00 — RENSEIGNEMENTS : 01-40-58-79-79 — TÉLÉCOPIE : 01-45-79-17-84							

Prix du numéro : 0,69 b - 4,50 F